

Diagnostic foncier, rural et agricole

Diagnostic de l'activité agricole
Cartographie de l'activité agricole

Communauté de communes du Cordais et du Causse



TERRES d'AVENIR

Réalisé par Arnaud NANTY
Février 2020

Siège Social

96 rue des agriculteurs
CS 53270
81011 ALBI Cedex 9
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email :
accueil@tarn.chambagri.fr

SOMMAIRE

Introduction.....	5
PARTIE 1 : Le territoire.....	6
1. La Communauté de communes du Cordais et du Causse	6
1.1 Un territoire rural, forestier et agricole.....	6
1.2 A la croisée de plusieurs entités paysagères	7
1.3 Des sols diversifiés	9
1.4 Le foncier, support des différentes activités économiques.....	12
2. La forêt du territoire	12
2.1 Une ressource forestière importante.....	12
2.2 Les sols, les essences et les qualités des bois.....	13
2.3 La gestion et l'exploitation forestière	13
3. L'agriculture sur le territoire	14
3.1 Rôles de l'agriculture et services rendus au territoire	14
3.2 Près de la moitié du territoire dédiée à l'agriculture	15
3.3 Poids de l'agriculture sur le territoire : emploi et économie.....	15
3.4 Orientation principale des communes en 2010	16
3.5 Evolution de l'agriculture du territoire.....	17
4. Analyse AFOM et synthèse des enjeux	23
PARTIE 2 : Les exploitations agricoles.....	24
1. Le statut des 131 structures agricoles	24
2. La localisation des exploitations agricoles.....	24
2.1 Répartition des structures agricoles selon la commune du siège social	24
2.2 Une très grande hétérogénéité des structures de production.....	26
3. L'économie agricole	27
3.1 Orientation et typologie des exploitations agricoles.....	27
3.2 L'évolution du revenu agricole	30
4. Des exploitations dynamiques avec des projets de développement.....	31
5. Analyse AFOM et synthèse des enjeux	32
PARTIE 3 : Les productions du territoire	33
1. Les productions végétales	33
1.1 Des terres agricoles destinées majoritairement à la production de fourrages	33
1.2 Près de 15 % de surface irrigable	34
1.3 Point sur l'application des produits phytosanitaires et la ZNT riverains	34
2. Les productions animales.....	35
2.1 Impact de la zone vulnérable sur l'élevage	35
2.2 Un territoire fortement concerné par les épandages d'effluents	36
3. Analyse AFOM et synthèse des enjeux	37

PARTIE 4 : Les filières, démarches qualités et circuits de proximité	38
1. Les filières agricoles.....	38
1.1 Amont	38
1.2 Aval et débouchés	38
2. Les démarches qualités.....	40
2.1 La viticulture.....	40
2.2 La viande bovine	41
2.3 Les autres labels rouges	41
2.4 L'Agriculture Biologique	41
3. Les circuits de proximité	43
3.1 Du champ à l'assiette	43
3.2 Vers un développement de démarches pour augmenter la valorisation de la production sur la communauté de communes.....	44
4. Analyse AFOM et synthèse des enjeux	46
PARTIE 5 : Les bâtiments agricoles.....	47
1. Des sites à vocation agricole très présents sur le territoire	47
1.1 Vocation des sites agricoles.....	47
1.2 Types de construction des bâtiments agricoles	47
2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites agricoles.....	48
3. Analyse AFOM et synthèse des enjeux	49
PARTIE 6 : Synthèse du diagnostic, enjeux agricoles et prospective.....	50
1. Analyse du diagnostic : Atouts-Faiblesses/Opportunités-Menaces	50
2. Synthèse des enjeux agricoles par rapport au PLU	54
Conclusion	56
Annexe 1.....	59
Annexe 2.....	65
1. Le Bassin Aquitain :.....	65
2. La bordure Sud-Ouest du Massif Central :.....	69
3. Divers.....	71

INTRODUCTION

La Communauté de communes du Cordais et du Causse a décidé par sa délibération du 11 octobre 2018 de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'objectif premier du diagnostic foncier, rural et agricole, préalable à l'élaboration du document d'urbanisme, est d'aider les élus à mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I). Cela va permettre de définir les conditions favorables au développement agricole, maîtriser l'étalement urbain et préserver les surfaces foncières agricoles dans le cadre d'une gestion économe des sols.

L'étude réalisée par la Chambre d'agriculture sur la 4C comporte 6 parties :

- La première a pour objectif d'analyser le territoire, son occupation, ainsi que l'évolution de l'agriculture au cours des 10 dernières années.
- La deuxième présente les exploitations agricoles enquêtées, leur statut, leurs caractéristiques et leurs projets de développement.
- La troisième explique les productions du territoire et leur impact sur le foncier.
- La partie quatre apporte un éclairage sur l'organisation des filières agricoles (circuits amont et aval), les démarches qualités et les circuits courts ou de proximité.
- La cinquième partie aborde les bâtiments à vocation agricole.
- Enfin, la sixième réalise la synthèse du diagnostic, une analyse des enjeux et une prospective.

L'étude a été réalisée en 2019, donc sur 19 communes, et conduite à partir de :

- sources bibliographiques, statistiques, mobilisation de partenaires et d'experts,
- enquêtes réalisées auprès des exploitations agricoles, à l'échelle parcellaire,
- réunions de concertation, de discussion sur l'agriculture du territoire, ses atouts, ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.

Pour clôturer cette étude, une réunion de restitution a été organisée le 6 février 2020 auprès des agriculteurs ayant participé à l'étude et du Comité de Pilotage de la Communauté de communes du Cordais et du Causse.

PARTIE 1 : LE TERRITOIRE

1. La Communauté de communes du Cordais et du Causse

1.1 Un territoire rural, forestier et agricole

Cf. Carte 1a et 1b - La Communauté de communes du Cordais et du Causse sur photo aérienne et scan 25

La Communauté de communes du Cordais et du Causse regroupe 19 communes et s'étale sur **25 700 ha**. Elle se localise au nord-ouest du département du Tarn. On ne trouve pas de véritable centre urbain sur ce territoire. Cordes-sur-ciell, situé au sud-est, est le bourg le plus important en terme d'«urbanisation», mais surtout en matière touristique.

L'altitude varie de 93 mètres à l'ouest, en bordure de l'Aveyron (Penne), à 502 mètres à l'est (Laparrouquial). Deux cours d'eau principaux traversent le territoire : l'Aveyron au nord et à l'ouest et le Cérou au centre. Les départementales 600, 922 et 115 sont les principaux axes routiers.

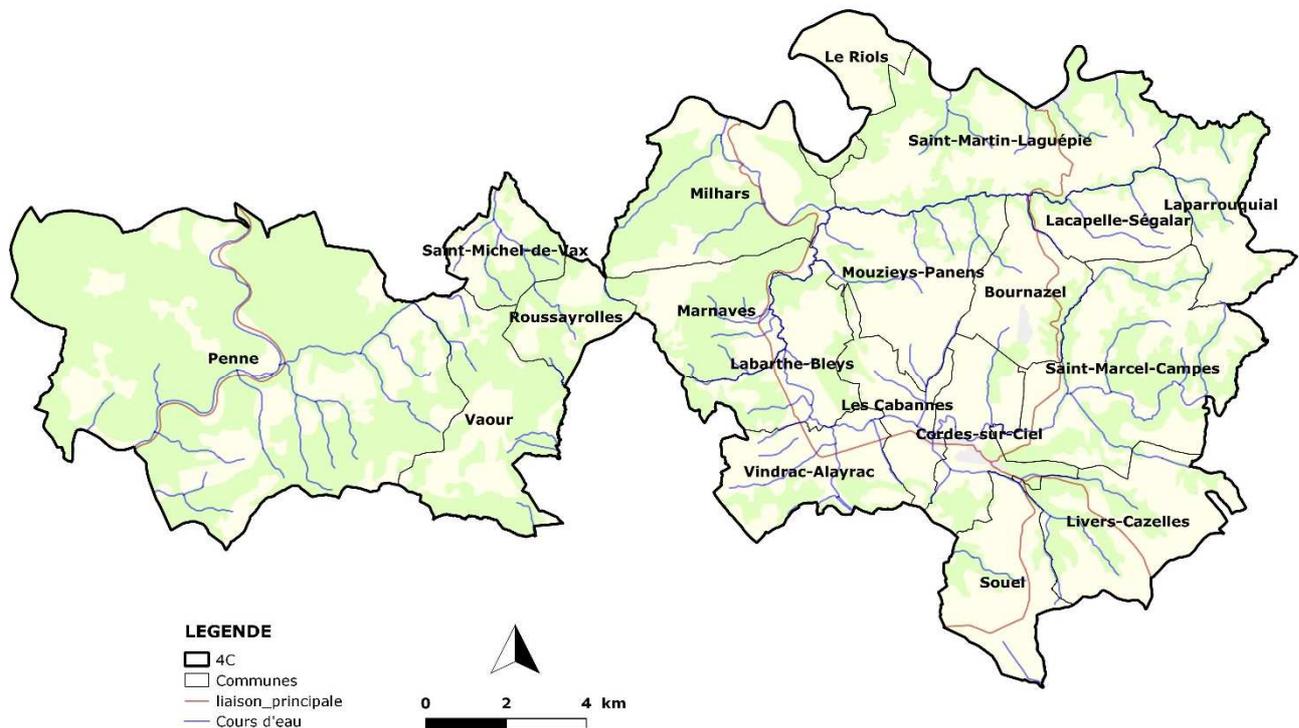


Figure 1 : Situation générale de la Communauté de communes (Source : IGN)

Même s'il reste limité, le processus d'expansion spatiale des bourgs peut entraîner une pression sur les espaces agricoles et naturels.

D'un point de vue agricole, les impacts sont nombreux : augmentation du prix du foncier, mitage de l'espace, changement de la vocation des sols, cohabitation avec les nouveaux arrivants. Cela entraîne une fragilisation des exploitations et une déstabilisation de l'activité agricole.

L'agriculture reste présente aux portes des villages malgré quelques parcelles laissées en friches à cause de la spéculation foncière. Mais l'urbanisation a pu être linéaire (le long des axes routiers) à certains endroits. Cela peut provoquer des espaces agricoles fractionnés.

1.2 A la croisée de plusieurs entités paysagères

La Communauté de communes du Cordais et du Causse se situe sur 4 ensembles paysagers. Le « Plateau Cordais » et le « Massif de Grésigne » au centre, les « Causses du Quercy » à l'ouest et le « Ségala » au nord-est. Les caractéristiques de ces ensembles paysagers vont avoir un fort impact sur l'agriculture et ses caractéristiques.

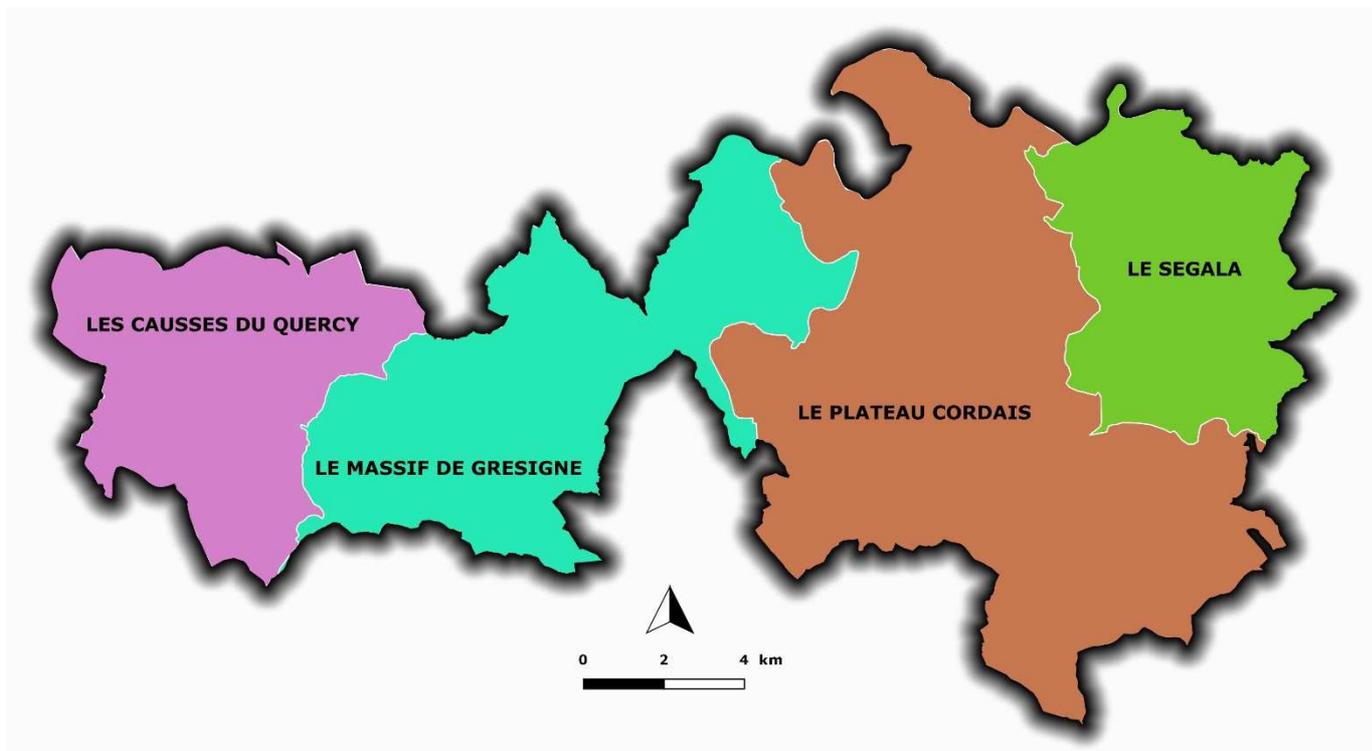


Figure 2 : Les ensembles paysagers de la Communauté de communes du Cordais et du Causse (Source : CAUE du Tarn)

Le **massif de la Grésigne** est recouvert dans sa partie centrale par la forêt domaniale de Grésigne, les abords du massif sont ouverts et offrent d'agréables ambiances champêtres verdoyantes. Au contact de la forêt, de nombreux hameaux, fermes isolées et bourgs forment d'agréables clairières. L'élevage est la forme agricole exclusive sur le massif. A la retombée du massif, le recul de l'agriculture est le plus visible. L'abandon des parcours ovins conduit à l'enfrichement et à l'abandon de ces espaces. Quoique trop souvent associé uniquement à la forêt, le massif de la Grésigne conserve une certaine cohérence grâce au maintien des pratiques agricoles extensives.

Le **plateau Cordais** véhicule les images d'une campagne aux formes et à l'atmosphère encore traditionnelles. Bosquets boisés, pelouses sèches, friches et parcelles de vignes rappellent l'ancienne extension du vignoble. Les pratiques agricoles plus modernes ont épuré les larges horizons en gommant les anciennes structures bocagères. Cette dominante agricole très ouverte est particulièrement sensible aux rythmes saisonniers.

La terminaison méridionale des **Causses du Quercy** apporte de nouvelles ambiances dans la diversité des paysages Tarnais. Malgré le recul de l'agriculture, quelques clairières subsistent grâce au maintien des élevages. Partout, la couverture forestière est importante. La déprise agricole et la création de nombreuses réserves de chasse ont engendré un abandon progressif du taillis. Les Causses du Quercy, paysages typiques, sont des espaces peu mis en valeur.

Entre plateaux agricoles et vallées encaissées, **le Ségala** forme un vaste ensemble de Hautes-Terres dans le nord-ouest du département. Il offre de nos jours des paysages dominés par des formes agricoles modernes et rationalisées. La forêt est souvent absente et lorsqu'on l'aperçoit, elle signale toujours l'amorce d'une vallée. Le grand parcellaire du Ségala est souvent relevé par la trame bocagère lâche composée de chênes, de hêtres et d'aubépines. La vocation d'élevage (bovins et ovins) se caractérise par un remaniement des corps de ferme avec ajout de nouveaux bâtiments agricoles. Le Ségala est la plus vaste entité paysagère du département et présente une grande homogénéité dans son organisation spatiale.

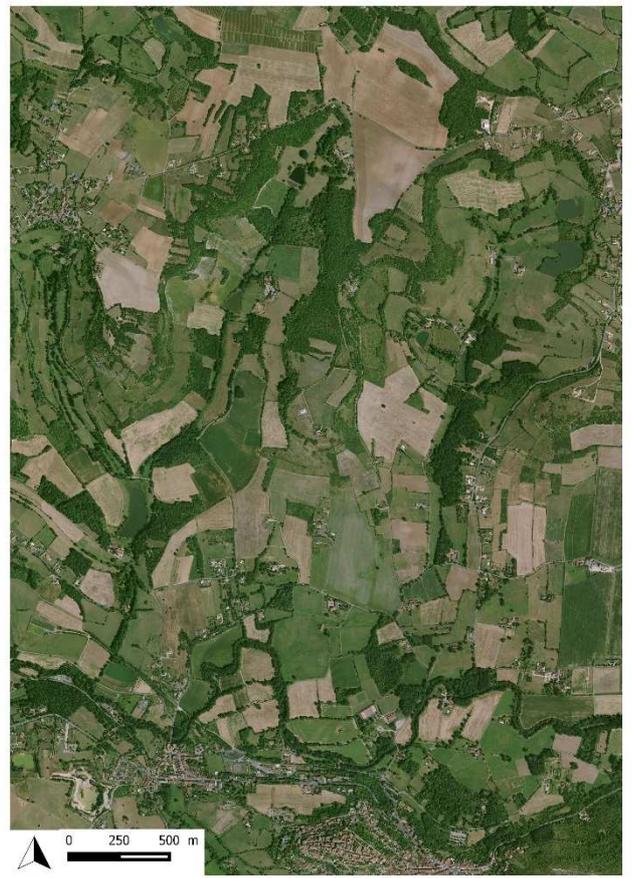


Figure 3 : photos aériennes de 1948 et 2016 (Cordes Nord) (Source : IGN)

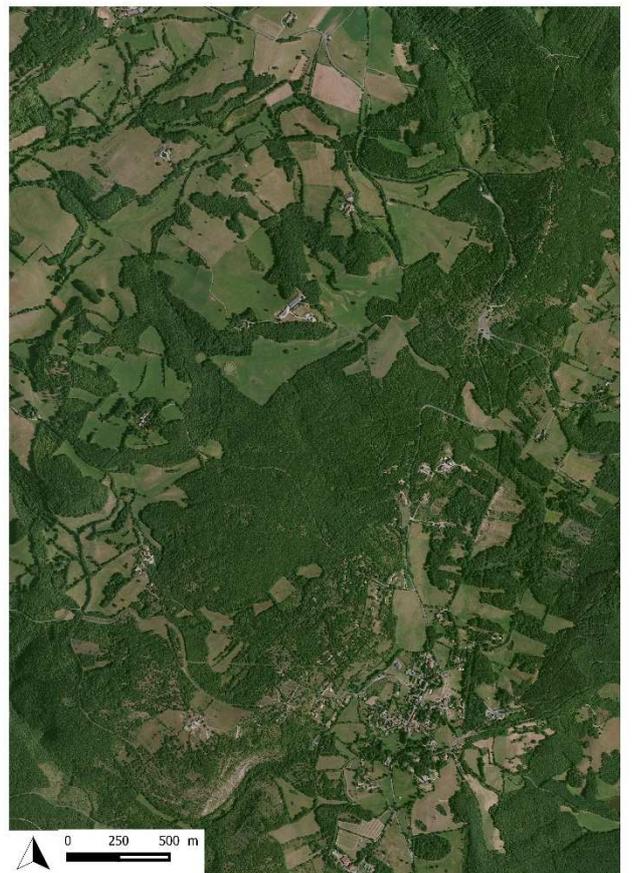


Figure 4 : photos aériennes de 1948 et 2016 (Vaour Nord) (Source : IGN)

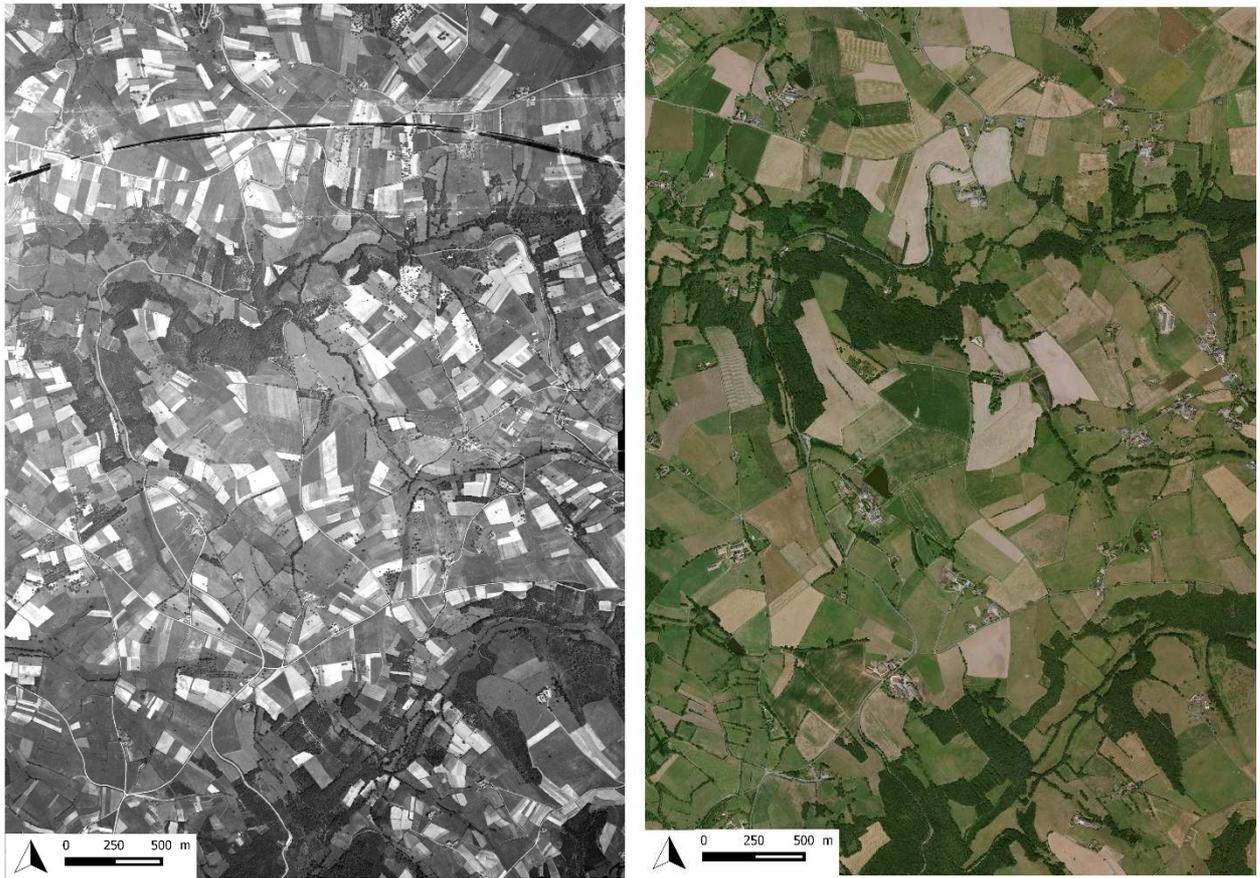


Figure 5 : photos aériennes de 1948 et 2016 (Lacapelle-St Martin) (Source : IGN)

La comparaison des photos aériennes de 1948 et 2016 montre qu'il y a eu une forte modification des paysages sur ce territoire. En 1948, sur les 3 photos, on peut voir la multiplication des petites parcelles agricoles.

En 2016, on peut également remarquer le développement de l'urbanisation à proximité de Cordes. De plus, les parcelles agricoles des secteurs ruraux ont été restructurées avec des parcelles bien plus grandes. On peut aussi constater que les boisements et haies ont été maintenus et sont même plutôt en augmentation, et donc, une déprise agricole.

1.3 Des sols diversifiés

La Communauté de communes du Cordais et du Causse se situe à cheval entre le Bassin Aquitain et le Piémont du Massif Central. Le territoire est composé de 32 types de sols différents (cf. Annexe 2). On peut les regrouper selon 4 « familles » :

- les sols des basses plaines et terrasses (UCS¹ 7, 16, 210 à 213) : potentialités globalement moyennes à bonnes, améliorées par l'irrigation et le drainage ;
- les sols des plateaux calcaires et sols caillouteux (UCS 36, 53, 62, 64 à 66, 81, 82) : potentialités faibles à moyennes en raison de la pente et de la réserve en eau des sols. Les potentialités de ces sols peuvent être améliorées par l'irrigation ;
- les sols de roches calcaires et les sols rouges (UCS 70, 71, 84, 86, 91 à 94, 96 et 98) : sols souvent caillouteux et superficiels à faibles potentialités. Celles-ci sont plus élevées sur les pentes faibles ou en bas des pentes ;
- Les sols des coteaux et plateaux sur argiles à graviers (UCS 101 à 104, 111, 119, 120 et 310) : potentialités très hétérogènes (plutôt moyennes) qui vont dépendre de la profondeur des sols et qui sont améliorées par le drainage et l'irrigation.

¹ UCS : Unité Cartographique de Sols

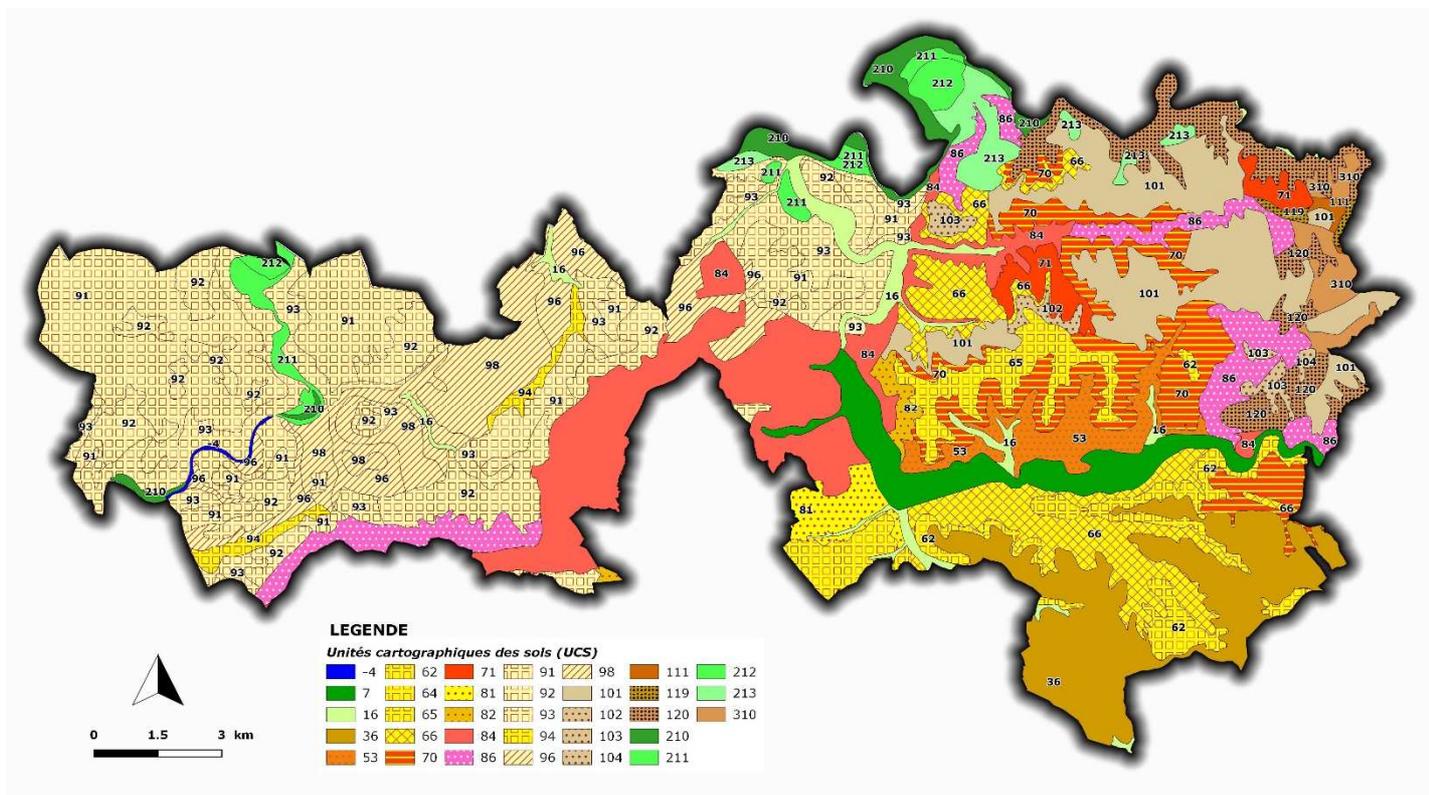


Figure 6 : Les unités cartographiques de sols (Source : CA81, Midival)

La carte des sols présentée dans ce document utilise la carte des sols IGCS (Inventaire Gestion et Conservation des Sols) du Tarn de 2012. L'échelle de précision de cette carte IGCS est le 1/100 000 ème. Localement, sa précision est meilleure. Elle ne permet pas de représenter de façon précise les différents types de sols à l'échelle d'une commune, à l'échelle du 1/25 000 ème, ou à une échelle plus précise. Ces données sol sont la propriété de la Chambre d'Agriculture du Tarn et de MIDIVAL Toulouse. Elles ne peuvent être utilisées que pour les besoins propres de l'organisme demandeur, sans but commercial, et en citant les sources, les organismes propriétaires des données, les auteurs (Delaunois A., Revel J.C.) et la précision du document d'origine (échelle du 1/100 000 ème).

Source bibliographique :

Delaunois A., Revel J.-C., 2012 – Carte des sols IGCS (Inventaire Gestion et Cartographie des Sols) du Tarn. Chambre d'Agriculture du Tarn, MIDIVAL, une carte au 1/250 000 ème, une carte au 1/100 000 ème, une base de données sémantiques sous DoneSol.

Guirese M., Delaunois A., Revel J.-C. et al, 1999 - Etude territoriale sur le secteur Sud-Ouest du Tarn (Lauragais - Puylaurens). Carte des sols et carte de la sensibilité des sols à l'érosion. Chambre d'Agriculture du Tarn, École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, 41 pages dont 2 cartes.

Longueval C., Delaunois A., Pénalver F., Balas B. et al - 1995 - Les grands ensembles morpho-pédologiques de la région Midi-Pyrénées. Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées, 2 cartes à 1/500.000 ème, notices 537 p. et 30 p. Disponible aussi sur le site Internet : "www.midipyrenees.chambagri.fr".

La carte des sols produite permet d'appréhender la potentialité agronomique au regard de la production « grandes cultures »².

La figure 7 montre les potentialités intrinsèques des sols (sans amélioration de type drainage ou irrigation...) pour les productions céréalières et oléoprotéagineuses.

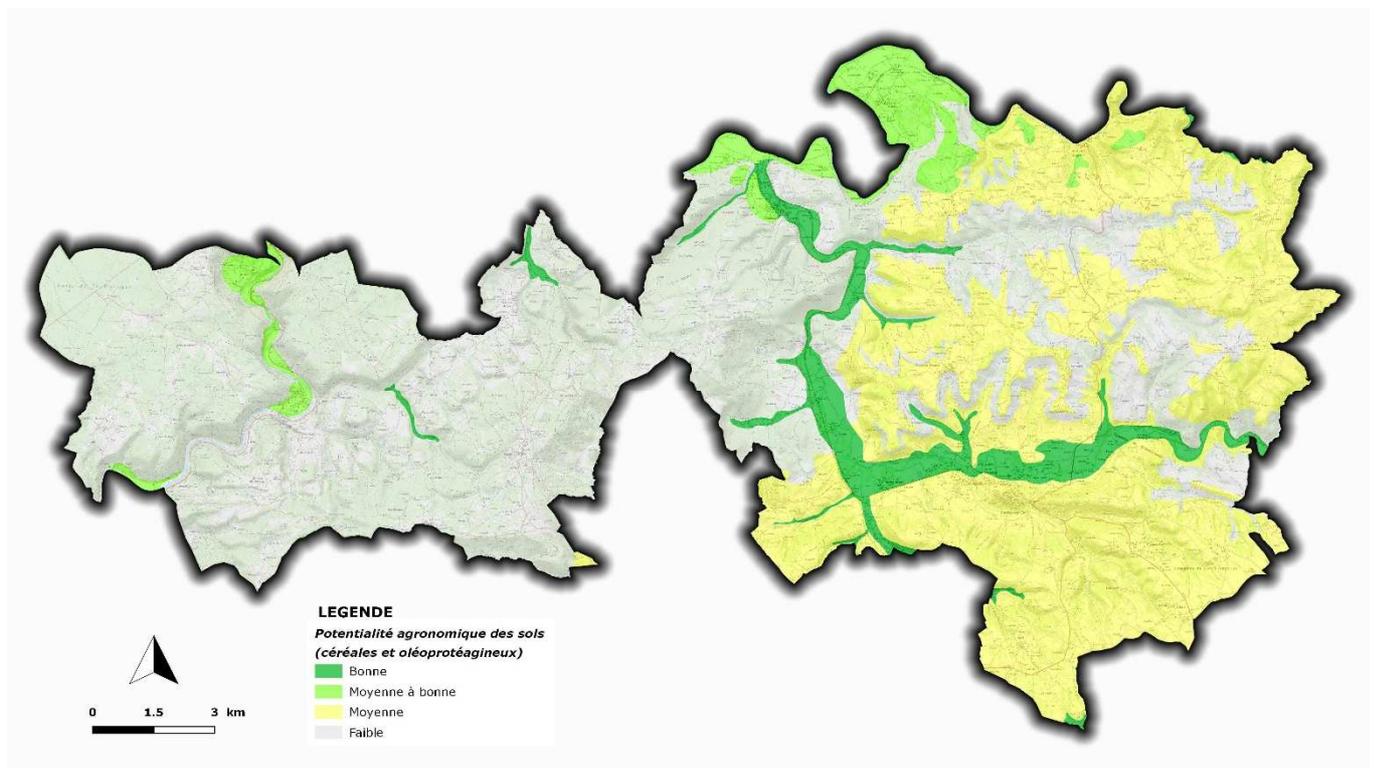


Figure 7 : Les potentialités agronomiques modèle « grandes cultures » (Source : CA81)

Les potentialités agronomiques sont très variables sur le territoire de la Communauté de communes. On distingue clairement 3 secteurs :

- la partie la plus au nord (Le riols, Milhars) ainsi que la proximité d'autres cours d'eau possède les meilleures potentialités pour la culture céréalière ;
- l'est du territoire, où les sols vont avoir des potentialités très hétérogènes selon leur profondeur et leur situation (terrasses, vallées, versants...), mais globalement moyennes. Le drainage et l'irrigation peuvent aussi permettre dans tous les cas une amélioration de ces potentialités ;
- l'ouest et le centre où les potentialités pour les céréales sont faibles. On va de ce fait retrouver principalement une production d'herbe.

1.4 Le foncier, support des différentes activités économiques

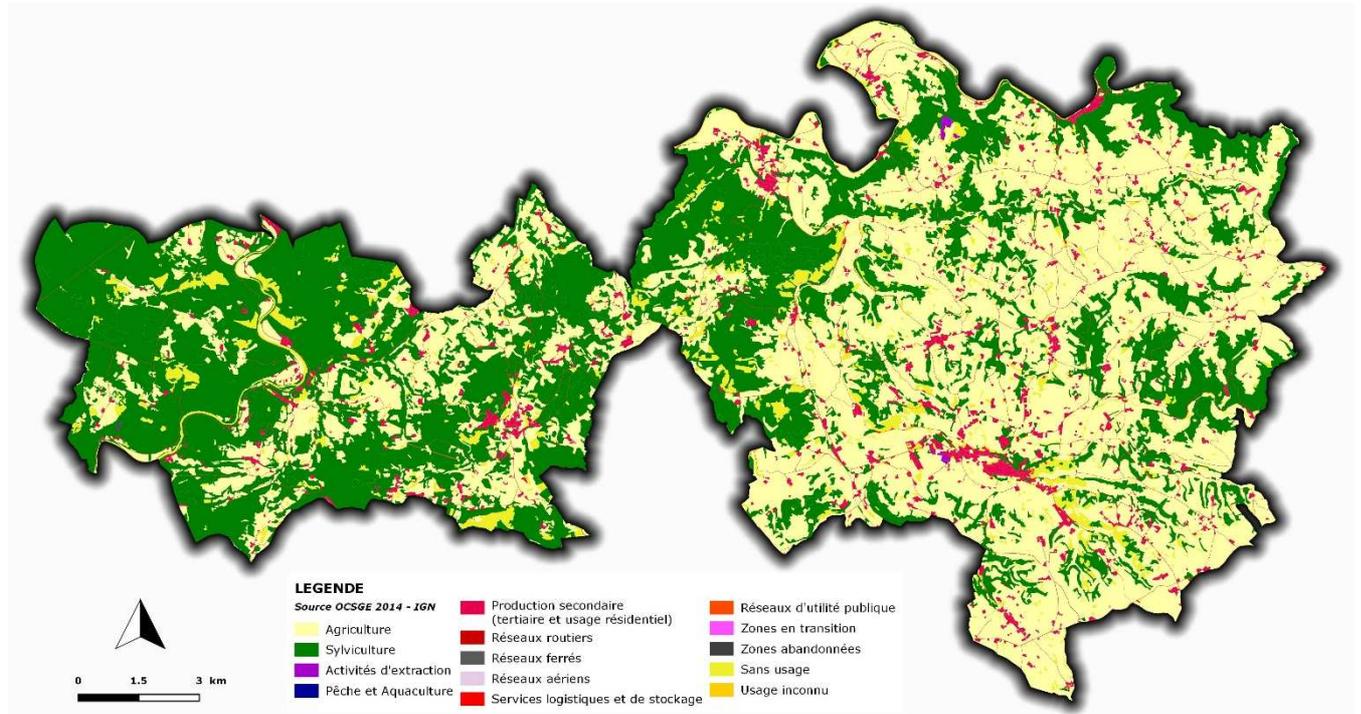


Figure 8 : Les usages du sol sur la Communauté de communes

(Source : IGN)

La figure 8 nous montre que l'agriculture reste majoritaire sur le territoire avec 48 %. Elle se localise principalement à l'est de la zone d'étude.

Ensuite, on trouve :

- la forêt pour 42 %, dispersée sur le territoire, surtout au centre et à l'ouest ;
- le tertiaire et le résidentiel pour 3,5 % ;
- on trouve ensuite les infrastructures de transport, les usages inconnus et divers pour 6,5 %.

2. La forêt du territoire

2.1 Une ressource forestière importante

La forêt est une composante incontournable du paysage de la Communauté de communes du Cordais et du Causse. Elle occupe à elle seule 42 % de la surface, soit environ 11 500 ha. La partie la plus boisée de la Communauté de communes s'étend autour des communes de Penne et de Vaour sur l'ouest du territoire.

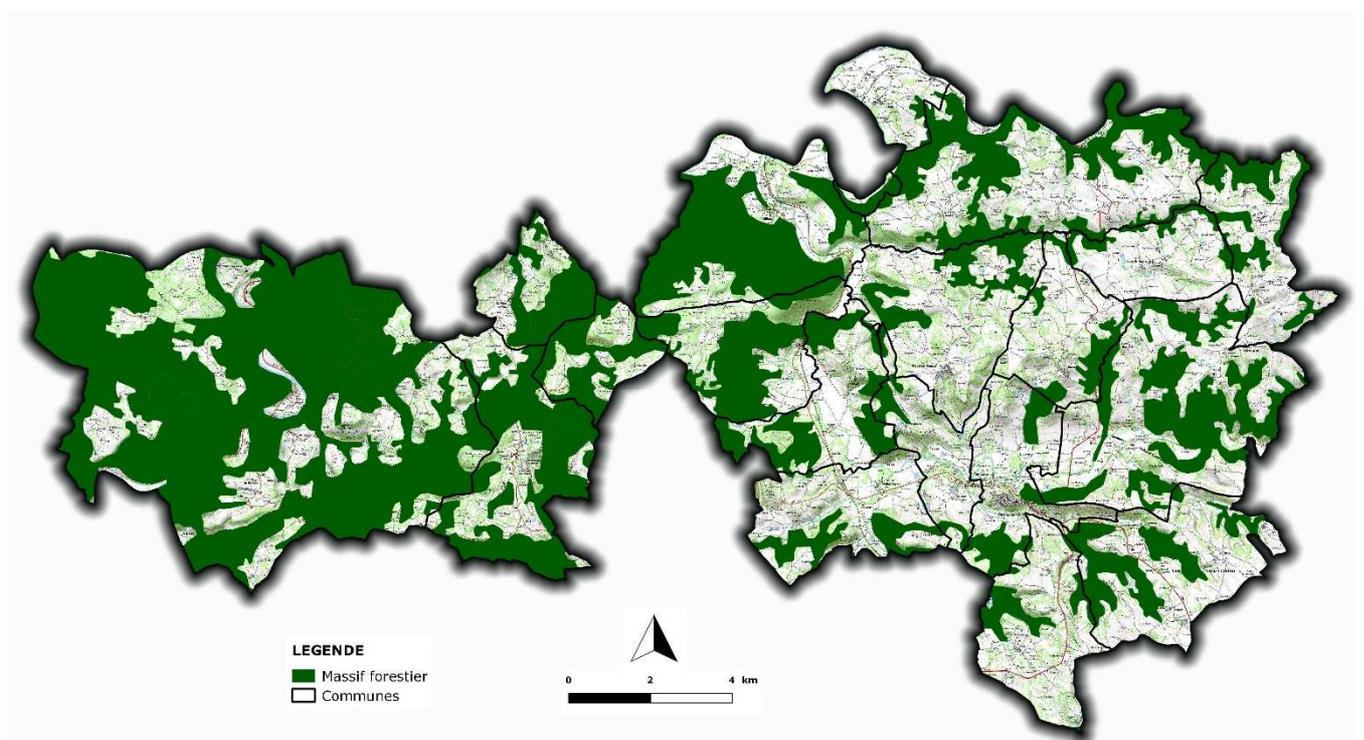


Figure 9 : Principaux massifs forestiers sur la Communauté de communes

(Source : Corin Land Cover 2018)

La propriété forestière est en très grande majorité privée (99,5 % de la surface forestière). Seule la commune de Penne possède une forêt communale sur le territoire (source : Données publique ONF). La Communauté de communes est par contre bordée au sud-ouest par la forêt domaniale de la Grésigne. Comme au niveau national, il y a quelques grandes propriétés forestières sur le territoire. Cependant, la plupart des propriétaires possèdent de petites surfaces (moins de 4 ha) souvent éclatées.

2.2 Les sols, les essences et les qualités des bois

Les sols du territoire sont bien souvent calcaires avec plus ou moins d'argiles et de limons. Seul le secteur de Vaour fait exception avec une large inclusion de grès autour de celui-ci. La présence de calcaire est à prendre en compte lors des boisements ou reboisements. Les sols ne sont pas très riches et ne permettent pas (en plus du niveau de précipitations) d'avoir des forêts extrêmement productives.

Les essences sur le territoire sont très majoritairement feuillues (chênes sessiles et pubescents, châtaigniers...). Les plantations résineuses, quant à elles, sont constituées de Pins Laricio et de cèdres. Elles sont peu nombreuses et datent souvent de la période du Fond Forestier National (années 1960 à 1970). Les essences feuillues produisent essentiellement du bois de chauffage ou de la plaquette forestière. La qualité des arbres ne permettant souvent pas autre chose. Les résineux peuvent quant à eux produire de la pâte à papier, de la palette, du caissage et aussi de la charpente et du bardage...

2.3 La gestion et l'exploitation forestière

Le secteur du Cordais est relativement bien desservi avec un réseau de routes et de pistes qui permettent souvent d'arriver très près des parcelles forestières pour l'exploitation des bois. Seuls quelques secteurs très encaissés (comme les gorges) sont impropres à l'exploitation forestière.

Concernant la gestion forestière appliquée sur la zone, deux grandes orientations se distinguent : la gestion en taillis et la gestion en futaie dite « régulière ». Les parcelles feuillues sont souvent traitées en taillis (coupe rase tous les 40 à 60 ans). Les parcelles de résineux sont traitées de manière plus classique en futaie régulière (éclaircies successives jusqu'à la coupe rase puis reboisement). Ces orientations de gestion ne sont pas les seules à être appliquées sur le territoire, mais elles sont les plus courantes.

L'exploitation forestière est bien développée sur le secteur. Certaines entreprises viennent assurer la récolte de bois dans les propriétés privées. D'autres revendent du bois de chauffage transformé.

Les entreprises qui viennent exploiter le bois sur la Communauté de communes sont des acheteurs comme la SEBSO, Alliance Forêt-Bois (Forestarn) ou l'entreprise Venturi. Des experts et des gestionnaires forestiers organisent aussi la gestion forestière sur les grandes propriétés privées. D'autres sociétés ont une activité de première transformation et commercialisent du bois de chauffage sur le secteur, comme par exemple la SAS Vigroux et fils ou l'entreprise Venturi.

3. L'agriculture sur le territoire

3.1 Rôles de l'agriculture et services rendus au territoire

Outre son rôle nourricier, l'agriculture fournit un certain nombre de services à la société, tant sur des aspects socio-économiques que sur des aspects environnementaux.

- D'un point de vue socio-économique :
 - Des exploitations agricoles et des paysages attrayants contribuent à la **singularité et à l'attractivité d'un territoire, et augmentent la qualité de vie locale** (cadre de vie, maintien d'une ceinture verte entre les communes, animations en milieu rural). Ils fournissent ainsi un certain nombre d'aménités essentielles à l'instauration d'un développement durable.
 - Une agriculture dynamique est **source d'emploi** et apporte une **valeur ajoutée** à un territoire. L'ensemble de la filière agricole et agroalimentaire est ainsi pourvoyeuse d'emplois sur le département (5 % des emplois contre 2,5 % en France).
 - En dessinant les paysages et en contribuant à la richesse du terroir local, l'agriculture contribue à l'**attractivité touristique du territoire** et participe ainsi à l'économie locale. Les agriculteurs sont des acteurs incontournables de ce tourisme rural, tant par l'accueil à la ferme que par leur présence sur les marchés et la vente de produits locaux de qualité. Les retombées économiques qui en découlent profitent ainsi aux agriculteurs eux-mêmes, mais aussi à l'ensemble du secteur du tourisme en général.
 - Le maintien d'une agriculture à « taille humaine » et de proximité, caractéristique de la Communauté de communes du Cordais et du Causse, permet de recréer un lien entre producteurs et consommateurs. Le développement des circuits courts et de la vente de produits locaux de qualité répondent à une demande croissante des consommateurs et participent à la **vitalité de circuits économiques locaux**.

- D'un point de vue environnemental :
 - L'agriculture permet **d'entretenir les espaces et de valoriser le patrimoine naturel** en maintenant des paysages ouverts et accessibles. En effet, elle empêche la formation de friches et la colonisation des milieux par une végétation forestière trop importante qui pourraient entraîner une sous-utilisation économique des terres ainsi qu'une dévaluation des propriétés avoisinantes et du potentiel touristique.
 - Elle permet de **maintenir une certaine biodiversité** et les services qui y sont associés, ainsi qu'une faune et une flore spécifiques.
 - Elle prévient l'étalement urbain et ainsi, **l'imperméabilisation des sols**, qui peut être à l'origine d'une aggravation des phénomènes d'inondation pouvant être observés sur le territoire. La protection ou la restauration de terres agricoles, en particulier des prairies, est donc un **levier pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en aval**, et les coûts induits.

3.2 Près de la moitié du territoire dédiée à l'agriculture

Avec près de 11 500 ha, la surface agricole exploitée représente 48 % du territoire de la Communauté de communes, proche de la moyenne tarnaise (52 %). L'analyse intracommunautaire montre une forte disparité de l'occupation de l'espace par l'agriculture (entre 23 % et 76 % selon les communes).

La figure 10 montre un gradient de l'activité agricole. Celle-ci est minoritaire sur l'ouest à dominante forestière, majoritaire à l'est et supérieure à 60 % sur le secteur « ségala ».

La surface agricole est travaillée par 250 à 300 structures agricoles (dont les 2/3 avec le siège social sur la communauté de communes).
(source : CA81 2019).

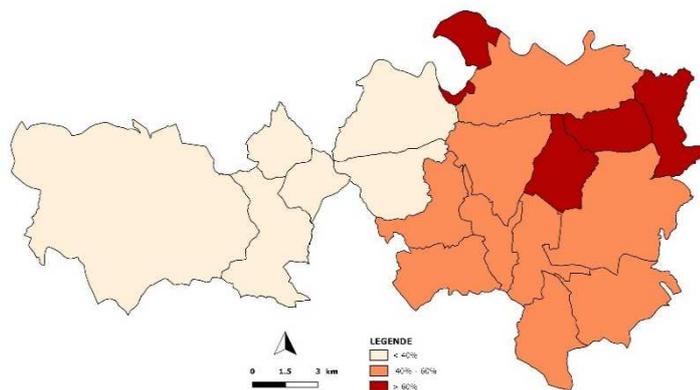


Figure 10 : « Proportion du territoire en surface agricole par commune »
(source : déclarations PAC 2018)

3.3 Poids de l'agriculture sur le territoire : emploi et économie

Sur cette zone rurale, les agriculteurs sont 2.6 % parmi la population totale (contre 1,4 % à l'échelle du département du Tarn et 0,7 % en France) ou 6 % d'agriculteurs parmi la population active (ce taux est de 3,2 % pour le Tarn et 1,4 % en France) (source : INSEE 2016).

L'agriculture du territoire représente environ 3.5 % de l'agriculture départementale (moyenne surfaces, cheptels), mais aussi 5 % des vaches allaitantes du département, 5 % des surfaces en prairies et 4 % des surfaces en vigne (source : PAC 2017, maison de l'élevage du Tarn).

3.4 Orientation principale des communes en 2010

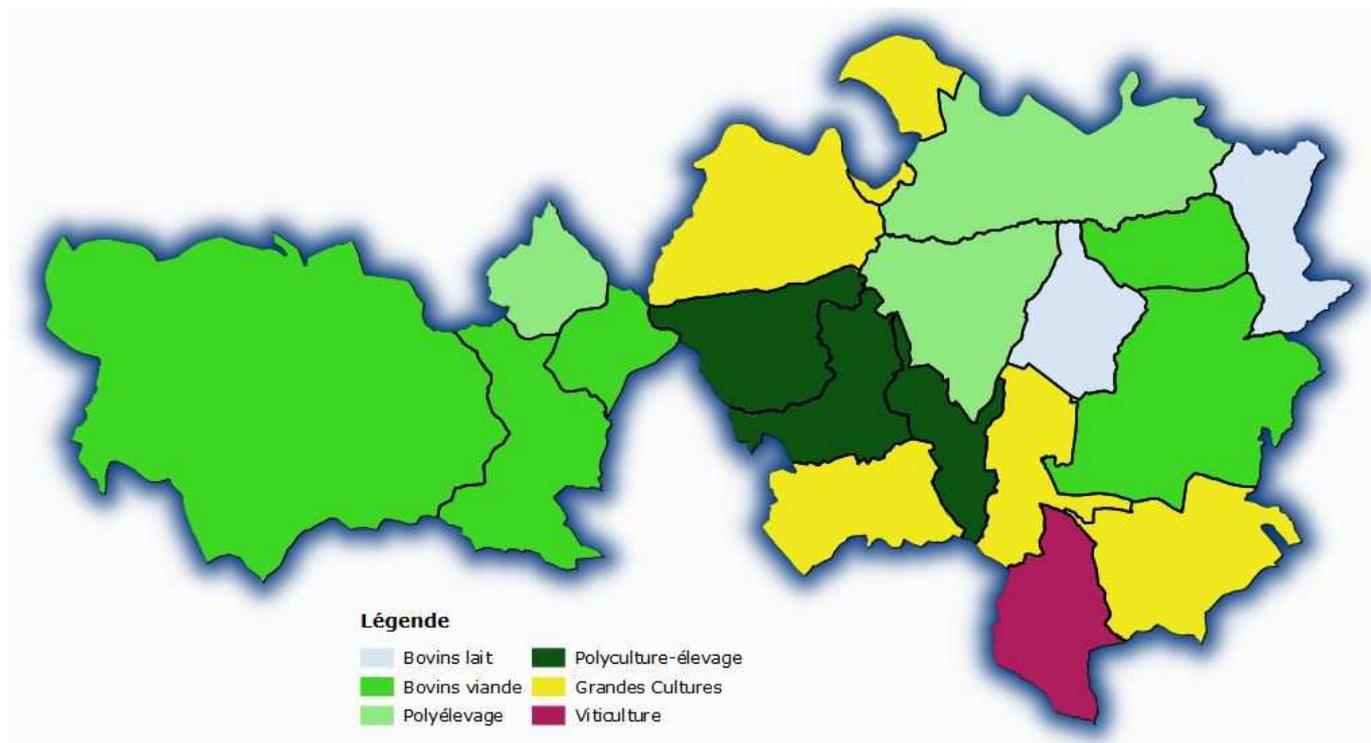


Figure 11 : Carte « Système majoritaire en SAU par commune »

(Source RA2010/INOSYS CRA Occitanie)

La carte montre la répartition des systèmes de production présents sur le territoire en 2010. On peut remarquer que l'ouest est spécialisé en bovins viande, qu'il s'agisse de la production de veaux maigres ou engraisés (4 communes à l'ouest).

Pour les 6 communes du secteur « ségala » (à l'est), ce sont aussi les systèmes élevage diversifiés qui prédominent : bovins viande, bovins lait ou polyélevage.

Sur les 9 autres communes (sud et centre de la Communauté de communes), les systèmes d'exploitation se caractérisent plutôt par une prédominance des productions végétales : grandes cultures au nord et au sud (4 communes), polyculture-élevage au centre (3 communes) et viticulture sur la commune de Souel, secteur inclus dans l'appellation AOC-IGP Gaillac.

Ces 3 secteurs seront une base de travail et seront analysés séparément pour la suite dans certaines parties de cette étude.

3.5 Evolution de l'agriculture du territoire

3.5.1 Les exploitations agricoles

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles	Superficie moyenne (en hectares)	EA individuelle	EA sociétaire	Nombre moyen de chef par exploitation
4C 2007	211	53	157	54	1.2
4C 2017	194	57	144	50	1.1
TARN 2007	5 763	50	3 644	1 532	1.2
TARN 2017	4 989	59	3 114	1 627	1.2
REGION 2007	75 729	41	59 669	16 060	1.1
REGION 2017	61 244	48	43 220	18 024	1.2

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles	Superficie moyenne (en hectares)	EA individuelle	EA sociétaire
4C est 2007	85	58	59	26
4C est 2017	71	69	46	25
4C centre 2007	78	52	58	20
4C centre 2017	76	51	59	17
4C ouest 2007	48	45	40	8
4C ouest 2017	47	50	39	8

Figure 12 : tableau « Évolution du nombre des exploitations agricoles entre 2007 et 2017, pour le département du Tarn, l'Occitanie et la 4C »

(Source MSA-chambre régionale d'agriculture)

En 10 ans, les exploitations ayant leur siège social sur la 4C ont connu une baisse de 8 %, moins importante que le Tarn (13 %) et l'Occitanie (19 %). Cette évolution a concerné, dans les mêmes proportions, les exploitations individuelles et sociétaires. Dans le même temps, la surface moyenne par exploitation a logiquement augmentée de 8 %.

Si l'on compare les « 3 secteurs » du territoire, on peut voir que l'est a subi le plus de changements avec une baisse de 16 % des exploitations et une hausse de 19 % des surfaces moyennes, alors que les autres secteurs sont relativement stables.

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles	Nombre total de chefs d'exploitation	Nombre de CE à titre exclusif	Nombre de CE à titre principal	Nombre de CE à titre secondaire	Nombre total de cotisants solidaires
4C 2007	211	205	173	15	17	44
4C 2017	194	179	134	23	22	45
TARN 2007	5 763	5 902	5 014	413	473	1 024
TARN 2017	4 989	5 032	4 051	400	576	778
REGION 2007	75 729	70 757	57 233	5 472	8 052	15 355
REGION 2017	61 244	59 845	46 432	4 646	8 455	11 428

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles	Nombre total de chefs d'exploitation	Nombre de CE à titre exclusif	Nombre de CE à titre principal	Nombre de CE à titre secondaire	Nombre total de cotisants solidaires
4C est 2007	85	86	72	6	8	22
4C est 2017	71	77	58	9	10	10
4C centre 2007	78	79	65	6	8	10
4C centre 2017	76	62	46	9	7	20
4C ouest 2007	48	41	36	3	1	12
4C ouest 2017	47	40	30	5	5	15

Figure 13 : tableau « Évolution du nombre des chefs d'exploitation entre 2007 et 2017, pour le département du Tarn, l'Occitanie et la 4C »

(Source MSA-chambre régionale d'agriculture)

Dans le même temps, Le nombre des chefs d'exploitation a connu une baisse de 13 % sur la Communauté des communes contre 15 % pour le Tarn et l'Occitanie. On constate surtout que les chefs d'exploitation à titre exclusif sont en baisse de 23 %. Les chefs d'exploitations à titre principal (ayant une autre activité en parallèle) et à titre secondaire (l'agriculture est une activité annexe) sont en augmentation. Par contre, les cotisants solidaires se maintiennent (agriculteurs sans statut de chef d'exploitation, travaillant sur des micro-exploitations) sur le territoire alors qu'ils baissent fortement dans le Tarn et l'Occitanie.

Les situations divergent au sein de la Communauté de communes où le centre a perdu 21% de ses chefs d'exploitation contre 10 % à l'est et une stabilité à l'ouest.

Territoire	Nombre chefs d'exploitation	Ayant plus de 55 ans	Taux des plus de 55 ans	Age moyen
4C 2007	205	66	33%	49
4C 2017	179	69	39%	50
TARN 2007	5 902	1590	27%	47
TARN 2017	5 032	1881	37%	49
REGION 2007	70 757	20985	30%	48
REGION 2017	59 845	24366	41%	50

Territoire	Nombre chefs d'exploitation	Ayant plus de 55 ans	Taux des plus de 55 ans	Age moyen
4C est 2007	86	23	27%	47
4C est 2017	77	30	39%	50
4C centre 2007	79	28	35%	49
4C centre 2017	62	26	42%	53
4C ouest 2007	41	15	37%	50
4C ouest 2017	40	13	33%	47

Figure 14 : tableau « Évolution des âges des chefs d'exploitations entre 2007 et 2017, pour le département du Tarn et la 4C »

(Source MSA-chambre régionale d'agriculture)

L'âge moyen, en 10 ans, a augmenté d'un an pour être au même niveau que le département et la région en 2017. On constate donc le même vieillissement global de la population agricole.

Par contre, sur les 3 secteurs du territoire de la 4C, les situations ne sont pas équivalentes. Le centre et l'est ont connus un vieillissement plus important, alors que l'est a connu au contraire un rajeunissement.

Territoire	Nombre de cotisants solidaires	Ayant plus de 55 ans	Taux des plus de 55 ans	Age moyen
4C 2007	44	30	68%	64
4C 2017	45	29	72%	36
TARN 2007	1 024	608	59%	57
TARN 2017	778	511	66%	59
REGION 2007	15 355	8695	57%	56
REGION 2017	11 428	6939	61%	57

Figure 15 : tableau « Évolution des âges des cotisants solidaires entre 2007 et 2017, pour le département du Tarn et la 4C »

(Source MSA-chambre régionale d'agriculture)

On constate une forte évolution de l'âge des cotisants solidaires puisque que sur la 4C on est passé de 64 à 36 ans d'âge moyen alors qu'il y a une stabilité entre 55 et 60 ans au niveau départemental et régional. La tendance est équivalente sur les 3 secteurs du territoire.

Il semble que le statut de cotisant solidaire soit « utilisé » le plus souvent par des anciens exploitants agricoles qui conservent une petite surface à exploiter. Sur la 4C, on note qu'il est plus probable que la majorité de ce public soit plutôt en phase de démarrage d'activité avant un passage éventuel au statut de chef d'exploitation.

Territoire	Taux de renouvellement des CE - 2014/2016	Taux de remplacement des CE - 2014/2016	Taux de départ des CE - 2014/2016
4C est	1.20%	33.30%	2.90%
4C centre	1.50%	83.30%	2.50%
4C ouest	3.30%		1.60%
4C	1.70%	44.40%	2.40%
TARN	2.40%	68.20%	3.50%
REGION	2.70%	69.50%	3.90%

Figure 16 : tableau « Renouvellement des chefs d'exploitations entre 2014 et 2016, pour le département du Tarn et la 4C »

(Source MSA-chambre régionale d'agriculture)

La figure 16 présente le renouvellement des chefs d'exploitations en 2016, on peut voir qu'il est moins important sur la Communauté de communes que sur le Tarn et encore moins que sur la région. Il y a également quelques différences entre les 3 secteurs de la 4C.

3.5.2 L'emploi agricole

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles	Nombre employant des salariés	Nombre total de salariés	Salariés en CDI	Salariés en CDD
4C 2007	211	28	176	42	134
4C 2017	194	28	53	7	46
TARN 2007	5 763	1 014	5 814	1 084	4 794
TARN 2017	4 741	1 079	5 450	1 029	4 544
REGION 2007	75 729	18 369	111 620	18 645	92 975
REGION 2017	61 244	18 149	106 518	17 721	90 938

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles	Nombre employant des salariés	Nombre total de salariés	Salariés en CDI	Salariés en CDD
4C est 2007	85	4	8	5	3
4C est 2017	71	8	9	1	8
4C centre 2007	78	16	59	7	52
4C centre 2017	76	17	41	5	36
4C ouest 2007	48	8	109	30	79
4C ouest 2017	47	3	3	1	2

Figure 17 : tableau « Emploi agricole entre 2007 et 2017, pour le département du Tarn, l'Occitanie et la 4C »

(Source MSA-chambre régionale d'agriculture)

L'emploi (hors saisonnier) dans les exploitations agricoles a connu une très forte baisse entre 2007 et 2017 de l'ordre de 60 % alors qu'il est plutôt stable sur le département. Cette baisse est exclusivement concentrée sur le secteur ouest de la Communauté de communes.

On constate la même baisse sur le nombre d'heures travaillées sur la même période.

Territoire	Nombre total d'ETP	Heures travaillées en contrats CDI	Heures travaillées en contrats CDD
4C 2007	45	45 509	37 345
4C 2017	14	7 751	18 252
TARN 2007	1 404	1 379 931	1 181 505
TARN 2017	1 502	1 269 646	1 469 131
REGION 2007	30 270	25 277 356	29 934 512
REGION 2017	33 864	23 320 994	38 446 838

Territoire	Nombre total d'ETP	Heures travaillées en contrats CDI	Heures travaillées en contrats CDD
4C est 2007	2	2 688	298
4C est 2017	3	718	5 223
4C centre 2007	11	8 779	11 939
4C centre 2017	10	6 202	12 066
4C ouest 2007	32	34 042	25 108
4C ouest 2017	1	831	963

Figure 18 : tableau « Heures travaillées entre 2007 et 2017, pour le département du Tarn, l'Occitanie et la 4C »

(Source MSA-chambre régionale d'agriculture)

3.5.3 Un faible recul des surfaces agricoles

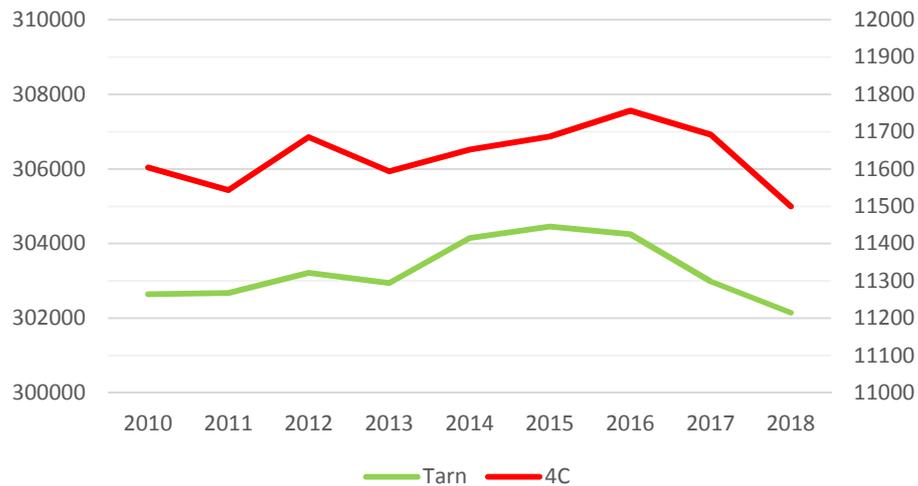


Figure 19 : Graphique « Evolution de la surface agricole entre 2010 et 2018, pour le département du Tarn et la 4C »

(Source déclarations PAC)

Entre 2010 et 2018, les surfaces agricoles déclarées à la PAC ont reculé de 1 % sur le territoire de la Communauté de communes. On remarque que la tendance est la même que pour le département qui a perdu très peu de surface déclarée sur cette même période.

Les principales variations sont essentiellement dues aux évolutions de réglementation, mais on constate tout de même une baisse globale mineure. Cette diminution globale s'explique par un peu de déprise agricole sur certains secteurs et par une petite progression urbaine sur d'autres.

3.5.4 Une modification des systèmes de production

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ateliers de production des exploitations ayant leur siège social sur la Communauté de communes du Cordais et du Causse. Il montre une baisse des ateliers bovins (viande et lait) mais une augmentation des ateliers ovins, granivores et grandes cultures.

Dans le même temps, les effectifs animaux doivent être comparés. Les vaches laitières ont baissé de 50 %, les ovins viande de 5 % et les vaches allaitantes ont progressé de 9 %.

Les systèmes de production ont donc subi une évolution importante ces 10 dernières années :

- Diminution importante de la production laitière,
- Concentration de l'atelier bovins viande,
- Maintien de la production ovine
- Augmentation importante des ateliers céréaliers.

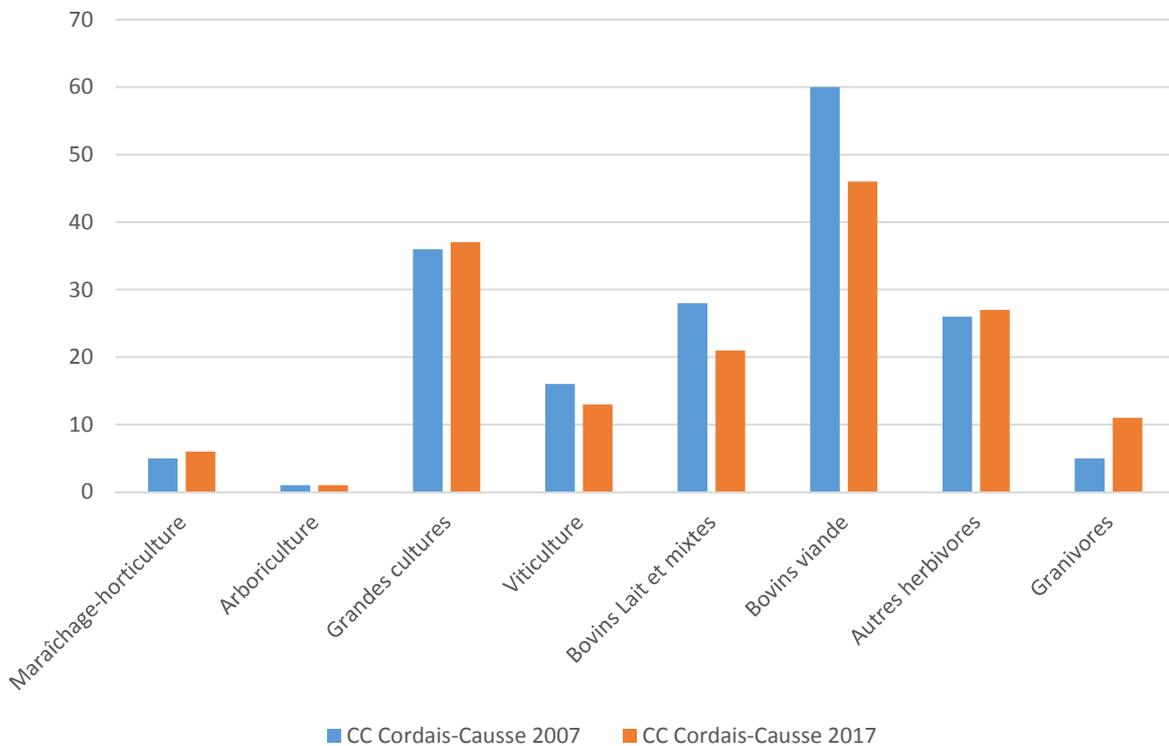


Figure 20 : Graphique « Evolution des ateliers de production agricole entre 2007 et 2017, pour le département du Tarn et la 4C »

(Source MSA-chambre régionale d'agriculture)

Ces tendances sont équivalentes sur le département du Tarn. Par contre, elles diffèrent fortement au niveau régional ou toutes les productions sont en diminution sauf les granivores.

3.5.5 Synthèse de l'évolution de l'agriculture

L'agriculture sur le territoire de la Communauté de communes a connu les mêmes types d'évolutions que le département ou la région en 10 ans : baisse du nombre d'exploitations agricoles, restructuration, agrandissement, développement des moyens de production...

En 10 ans, la SAU³ moyenne par exploitation a augmentée de 8 % sur la 4C contre 18 % sur le Tarn et 17 % en Occitanie.

Cependant, le faible développement du résidentiel, des infrastructures et des zones d'activités du secteur ont limité les pressions foncières et le recul de l'agriculture au profit de l'habitat et du développement économique des autres secteurs d'activité.

Outre la spécialisation des exploitations, on note sur la Communauté de communes une reconversion non négligeable d'éleveurs vers les grandes cultures et l'élevage de bovins viande, liée à plusieurs phénomènes : contexte économique (prix de marché, coûts de production, Politique Agricole Commune...), contexte sociétal (amélioration des conditions de travail...).

Dans les secteurs de développement du résidentiel, les agriculteurs sont amenés à adapter leur système, à faire évoluer leurs pratiques pour faciliter la coexistence de leurs activités avec le voisinage (éloignement des épandages d'effluents, de traitements phytosanitaires et bâtiments d'élevage).

Lors du départ à la retraite d'un agriculteur ou de la reprise d'une exploitation par une personne ayant une autre activité, ces personnes propriétaires de leurs terres peuvent souhaiter garder ces terres le plus longtemps possible, espérant un classement en zone AU du PLU, et opter pour une simplification du système agricole (grandes cultures). Les cultures sont exploitées, entretenues par eux-même ou par une entreprise de travaux agricoles. Ce type de profil est appelé « exploitation patrimoniale ». On constate une augmentation de ces exploitations avec des agriculteurs pluriactifs.

³ SAU : Surface Agricole Utile

4. Analyse AFOM et synthèse des enjeux

Atouts	Faiblesses
<p>Diversité des entités pédo-paysagères.</p> <p>Territoire rural.</p> <p>Bon potentiel agronomique dans certains secteurs.</p> <p>Maintien des surfaces agricoles.</p> <p>Agriculture à taille humaine et de proximité.</p> <p>Entretien des espaces, valorisation du patrimoine et maintien de la biodiversité.</p>	<p>Vieillesse de la population agricole, difficulté de transmission des exploitations agricoles.</p> <p>Forte baisse de l'emploi agricole.</p> <p>Potentiel agronomique moyen dans l'ensemble.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Attractivité touristique du territoire participant au développement de l'économie locale.</p> <p>Développement des circuits courts, de la vente directe de produits locaux de qualité.</p> <p>Proximité de plusieurs grands centres urbains pour la valorisation des produits.</p>	<p>Diminution de la filière élevage.</p> <p>Progression des agriculteurs pluriactifs.</p>

Synthèse des enjeux

- Préserver les terres agricoles avec une priorité sur celles qui ont un potentiel agronomique fort.
- Réduire le mitage pour limiter les contraintes des exploitations agricoles en terme de pratiques.
- Préserver la diversité des productions agricoles.
- Favoriser la transmission des exploitations agricoles.
- Utiliser l'attractivité du territoire pour mettre en place des nouveaux ateliers, des nouveaux circuits de commercialisation à destination de la population locale.

PARTIE 2 : LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Entre 250 et 300 structures agricoles travaillent au moins une parcelle agricole sur le territoire. 2/3 d'entre-elles sont issues de la Communauté de communes du Cordais et du Causse et 1/3 provient des communes voisines. Suite aux réunions et aux contacts individuels, 131 structures agricoles ont participé à l'enquête.

1. Le statut des 131 structures agricoles

Parmi les 131 structures enquêtées, ont été dénombrés :

- 82 agriculteurs à titre individuel,
- 44 exploitations sociétaires :
- 20 GAEC⁴, dont 4 à 3 associés-exploitants et 16 à 2 associés,
- 19 EARL⁵, dont 1 à 3 associés-exploitants, 3 à 2 associés et 15 unipersonnelles,
- 5 SCEA⁶.
- 5 retraités agricoles

34 % des exploitations sont des formes sociétaires ; ce pourcentage est de 30 % au niveau du département du Tarn (source : Déclarations PAC 2016, DDT81).

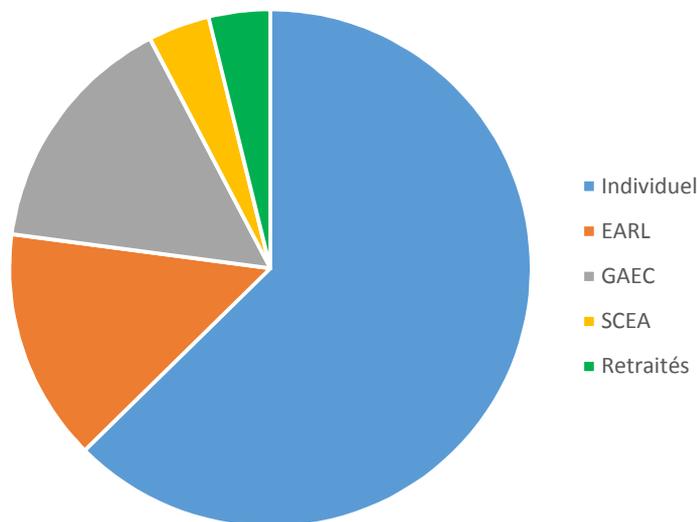


Figure 21 : Le statut des exploitations agricoles
(source : Enquêtes CA81, 2019)

2. La localisation des exploitations agricoles

2.1 Répartition des structures agricoles selon la commune du siège social

Cf. Carte 2 : Caractérisation des exploitations agricoles

Sur les 131 exploitations enquêtées :

86 % ont leur siège sur la Communauté de communes du Cordais et du Causse, soit 112 structures exploitations. **Elles travaillent plus de 90 % de la surface** enquêtée ;

8 % ont leur siège sur 8 communes limitrophes au territoire étudié, soit 11 exploitations

6 % ont leur siège au-delà, soit 8 exploitations.

4 Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

5 Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

6 Société Civile d'Exploitation Agricole

Commune du siège d'exploitation	Nombre d'exploitations	%
BOURNAZEL	4	86%
LES CABANNES	3	
CORDES-SUR-CIEL	4	
LABARTHE-BLEYS	2	
LACAPELLE-SEGALAR	4	
LAPARROQUIAL	8	
LIVERS-CAZELLES	6	
MARNAVES	3	
MILHARS	3	
MOUZIEYS-PANENS	6	
PENNE	15	
RIOLS	4	
ROUSSAYROLLES	2	
SAINT-MARCEL-CAMPES	9	
SAINT-MARTIN-LAGUEPIE	14	
SAINT-MICHEL-DE-VAX	3	
SOUEL	7	
VAOUR	5	
VINDRAC-ALAYRAC	10	
AMARENS	1	8%
FRAUSSEILLES	1	
LAGUEPIE (82)	1	
MONTIRAT	1	
NOAILLES	1	
SAINT ANTONIN NOBLE VAL (82)	1	
SAINT-CHRISTOPHE	1	
LE SEGUR	3	
TONNAC	1	
ALBI	1	6%
AUTY (82)	1	
CESTAYROLS	1	
LABASTIDE-DE-LEVIS	1	
MONTRICOUX (82)	1	
TANUS	1	
TREBAN	1	
VILLENEUVE-SUR-VERE	1	
Total	131	100%

Figure 22 : Répartition des 131 exploitations enquêtées selon la commune du siège social
(source : Enquêtes CA81, 2019)

Sur les 106 exploitations avec le siège d'exploitation sur la Communauté de communes et un bâtiment agricole sur le territoire (Cf. Carte 2 : Caractérisation des exploitations agricoles), 28 % ont un « associé » de moins de 40 ans et 42 % ont comme agriculteur le plus jeune un associé entre 40 et 57 ans.

Par contre, 30 % des exploitations ont tous leurs associés de 58 ans ou plus. Il faudra se poser la question du devenir de ces structures agricoles dans les années proches.

2.2 Une très grande hétérogénéité des structures de production

Les exploitations agricoles ont en moyenne 79 ha de SAU, ce qui est supérieur à la SAU moyenne des exploitations professionnelles tarnaises (63 ha⁷). Pour les seules structures issues du périmètre étudié, elle est un peu inférieure, soit 74 ha.

Compte tenu de la diversité des productions, la surface exploitée présente de grandes disparités. Les 131 exploitations agricoles se répartissent relativement équitablement entre les différentes tranches de SAU avec une catégorie de plus de 100 ha la plus importante (27 %) soit 35 exploitations. Il s'agit pour les $\frac{3}{4}$ d'exploitations d'élevage (majoritairement en bovins viande). La moitié sont des exploitations avec plusieurs ateliers de production. En moyenne, chaque exploitation travaille 162 ha. Les $\frac{2}{3}$ sont des formes sociétaires.

Le groupe des exploitations de moins de 25 ha compte près de 20 % des exploitations (25). Pour près des $\frac{2}{3}$, l'agriculteur a une activité complémentaire. Pour celles où l'agriculteur n'est pas double-actif et a moins de 57 ans (17), il s'agit essentiellement de productions à haute valeur ajoutée (maraîchage, arboriculture, horticulture...) ne nécessitant pas d'importantes surfaces.

Dans les catégories intermédiaires, on retrouve toutes les situations : productions, statuts (activité principales, secondaires, pluriactivité...), nombres d'associés différents.....

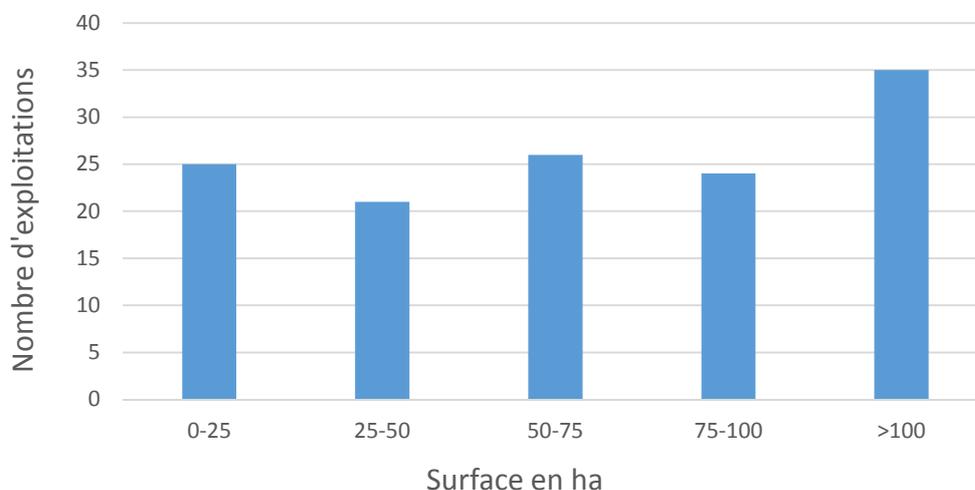


Figure 23 : Répartition du nombre d'exploitations en fonction de leur surface totale
(source : Enquêtes CA81, 2019)

⁷ Source : INOSYS, 2014, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

3. L'économie agricole

3.1 Orientation et typologie des exploitations agricoles

3.1.1 Des exploitations principalement orientées vers l'élevage

▪ Près de 58 % d'exploitations avec une seule production

Les **131** exploitations enquêtées ont ensemble **193 ateliers de production ou activités** (Cf. figure 24), soit 1,47 ateliers en moyenne par exploitation :

- **101 ateliers d'élevage** (soit 52 %), dont **55 en « bovins viande »**, 9 en « bovins lait », 16 en « ovins viande » ;
- **92 ateliers de production végétale**, dont 47 en « grandes cultures », 12 en « viticulture », 20 en « fourrages ».

Figure 24 : Répartition des ateliers de production des exploitations
(source : Enquêtes CA81, 2019)

Production	Nombre d'ateliers
BOVINS VIANDE	55
GRANDES CULTURES	47
FOURRAGES	20
OVINS VIANDE	16
VITICULTURE	12
BOVINS LAIT	9
MARAICHAGE	6
EQUINS	5
PORCINS	5
OVINS LAIT	4
AVICULTURE	3
CAPRINS LAIT	3
ARBORICULTURE	2
OLIVIERS	2
HORTICULTURE	1
PPAM	1
TRUFFICULTURE	1
CHIENS	1
Total	193

Sur ces 131 exploitations, **58 %** (soit 76 exploitations) sont spécialisées dans une **seule production**. Les 2/3 sont des exploitations d'élevage majoritairement en « bovins viande » mais aussi en « grandes cultures » pour 18 %.

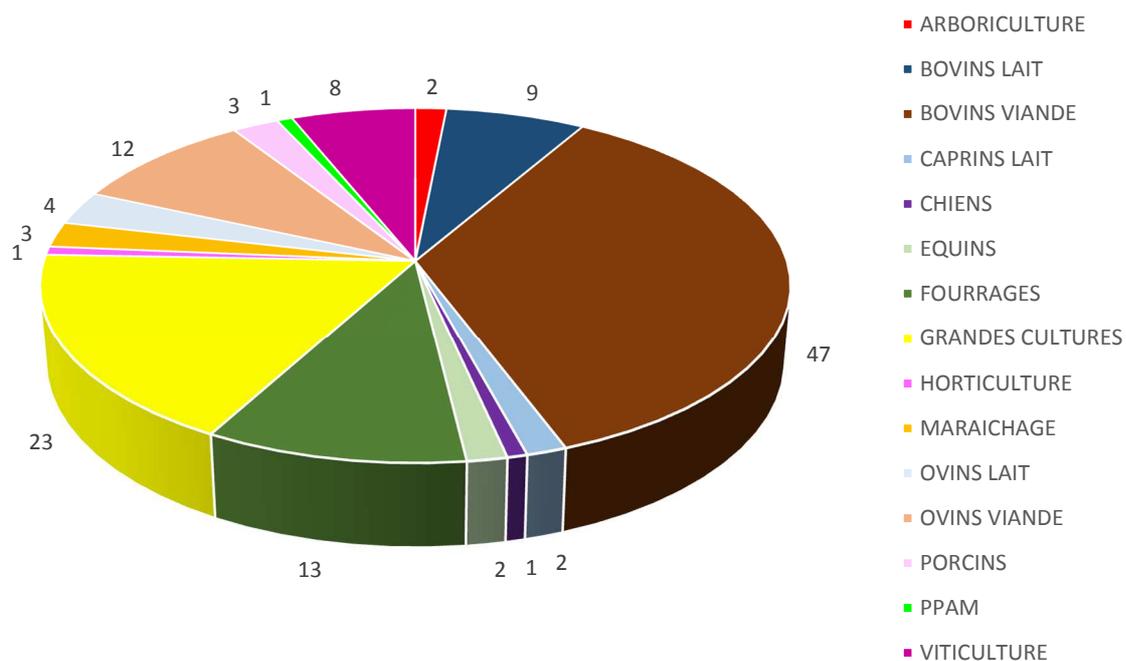
Les autres (soit **55 exploitations**) ont chacune **2 ateliers de production** (voire 3 pour 7 d'entre-elles). **44 % de ces exploitations** sont en système « **polyculture-élevage** » et **22 %** en système « **poly-élevage** ».

▪ Les productions principales

La production principale correspond à l'activité dominante (chiffre d'affaires, revenus) pour une exploitation agricole.

Concernant la Communauté de communes, **2 productions principales** sont ressorties majoritairement de l'enquête menée auprès des 131 exploitations agricoles. Il s'agit des productions « **bovins viande** » et « **grandes cultures** » (Cf. Figure 25).

Figure 25 : Répartition des productions principales des exploitations
(nombre d'ateliers) (source : Enquêtes CA81, 2019)



3.1.2 Les exploitations avec un atelier « bovins viande » : des structures de taille moyenne à importante

Cette production concerne **42 % des exploitations (55)** dont 8 à titre secondaire. Il s'agit de **l'atelier principal pour 47** d'entre elles et **31 sont spécialisées** uniquement dans cette production.

La taille de l'atelier « bovins viande » dépend du critère « production principale ou secondaire », mais aussi du nombre d'unités de main-d'œuvre et de la présence éventuelle d'un atelier complémentaire sur l'exploitation.

36 % de ces exploitations sont des sociétés.

Sur les 55 exploitations ayant des vaches allaitantes, le nombre de mères est en moyenne de **51 vaches allaitantes** (55 en moyenne pour les exploitations en production principale). Le nombre de vaches allaitantes oscille entre 4 et 220.

Pour le département du Tarn, la taille moyenne est de 46 vaches par élevage⁸. Selon les experts de la Chambre d'agriculture du Tarn, la taille du troupeau permettant à un exploitant de dégager un revenu à partir de cette seule activité, se situe entre 50 et 60 vaches.

40 % des exploitations ont un élevage de taille supérieure à 50 vaches (81 en moyenne), correspondant à près des 2/3 de la production (Cf. figure 26). 13 d'entre-elles sont des sociétés.

8 exploitations ont développé une production de qualité conforme au cahier des charges de l'IGP⁹ - Label Rouge « Veau d'Aveyron et du Ségala ». Ces démarches de label, qui impliquent un temps de travail plus important pour l'éleveur (lié notamment à la tétée, pour les labels « veaux »), permettent une meilleure valorisation commerciale des produits.

4 exploitations sont en agriculture biologique et 8 pratiquent en totalité ou pour partie la vente directe de leurs produits (vente à la ferme, livraison de colis, marchés...).

⁸ Source : Identification Permanente Généralisée, 2015, élevages comptant au moins 10 vaches allaitantes.

⁹ Indication Géographique Protégée

**Figure 26 : Répartition des exploitations agricoles selon la taille de l'atelier
« bovins viande » (source : Enquêtes CA81, 2019)**

Taille d'atelier selon le nombre de vaches allaitantes	Nombre d'exploitations	% nombre d'exploitations	Total vaches allaitantes	% vaches allaitantes
50 vaches et plus	22	40 %	1785	64 %
Entre 30 et 50 vaches	22	40 %	814	29 %
Moins de 30 vaches	11	20 %	183	7 %
Total	55	100 %	2792	100 %

3.1.3 Les exploitations avec un atelier « grandes cultures » : des structures de taille moyenne

47 exploitations sont concernées ; c'est la production principale pour 23 d'entre elles et l'unique production pour 14.

L'ensemble des **47 exploitations** a une surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) moyenne de **60 ha**, avec des variations entre 1 et 355 ha ; les **14 exploitations spécialisées** ont une SCOP moyenne de **50 ha**. Ce sont donc des structures économiques de **taille plutôt moyenne**.

Les principales caractéristiques de ces 47 exploitations se dissocient en 3 groupes selon la taille de la structure :

- **Surfaces en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) < 35 ha**

38 % des exploitations (soit 18 exploitations) appartiennent à cette catégorie.

La taille de ces structures est généralement trop faible pour pouvoir dégager un revenu suffisant pour une personne. Ces exploitants sont plutôt dans une logique de gestion / préservation de terres de famille (gestion patrimoniale de l'exploitation), et/ou ont recours à une activité extérieure (pluriactivité). Par ailleurs, pour 15 de ces exploitations, cette production est secondaire. A noter également que 3 exploitations produisent des céréales ou autres cultures selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

- **Surfaces en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) comprise environ entre 35 et 100 ha**

47 % des exploitations (soit 22 exploitations) relèvent de ce groupe.

La taille de ces structures peut être trop faible pour pouvoir dégager un revenu suffisant pour une personne. Ces exploitants recherchent d'autres activités, agricoles ou non, pour assurer la viabilité de l'entreprise. Au niveau agricole, 9 exploitations recherchent des opportunités pour diversifier les cultures, les productions, ou pour augmenter la valeur ajoutée des activités existantes. Le recours à l'irrigation est alors déterminant pour pouvoir diversifier les cultures (maïs semences, par exemple).

Parmi ces 24 exploitations, 7 ont une autre production qui correspond à l'activité principale, 15 ont cette production comme principale avec une autre production et 2 exploitations produisent selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

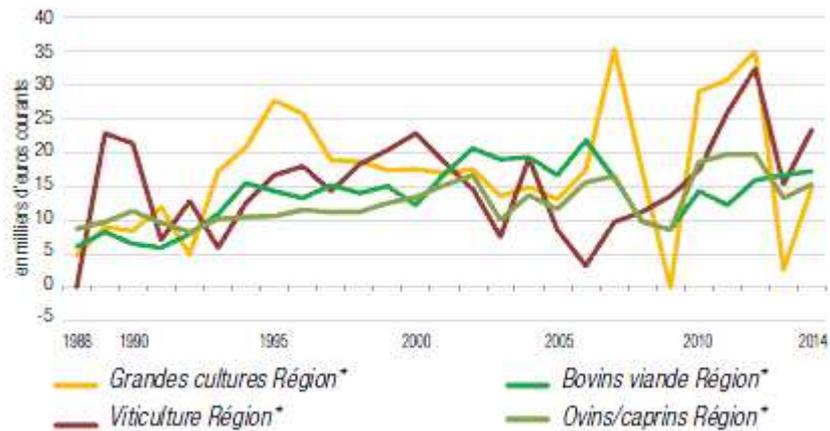
- **Surfaces en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) > environ 100 ha**

15 % des exploitations (soit 7 exploitations) ont une surface agricole de plus de 100 ha. La taille de ces structures permet de dégager un revenu suffisant pour maintenir, voire développer l'entreprise agricole.

La majorité d'entre-elles ont d'autres ateliers tels que la vigne ou les animaux.

3.2 L'évolution du revenu agricole

Le résultat courant avant impôts (RCAI) est de 17 430 € en 2014 pour la région Occitanie, inférieur de 30 % au RCAI français. S'il n'est plus calculé qu'à l'échelon régional depuis 2014, le RCAI tarnais peut être approché par le biais des RCAI grandes cultures, bovins viande, ovins et viticulture régionaux, 4 orientations majoritaires dans le département.



* Région : Midi-Pyrénées jusqu'en 2013 / Occitanie en 2014

Figure 27 : Évolution du résultat courant avant impôt par actif non salarié
(source : RICA- moyennes et grandes exploitations)

La figure 27 montre une très grande variabilité dans le temps et entre les productions. Les prix de vente des productions (notamment céréalières) sont très fluctuants et les charges en intrants, énergie connaissent une augmentation régulière. La situation économique des exploitations agricoles est fortement dépendante de la conjoncture mondiale.

Certaines années, sous l'effet de conditions météorologiques défavorables (sécheresse, maladies...), les volumes sont faibles. Conjugués à des prix bas, les résultats économiques sont très impactés.

Ces résultats sont en plus en deçà de la moyenne française du fait de l'impact relief/potentialités des sols/climat/structuration parcellaire moins favorable que sur la majorité du territoire français.

4. Des exploitations dynamiques avec des projets de développement

87 exploitations sur les 131 enquêtées, soit les 2/3, ont **un ou plusieurs projets** connu(s) dans les prochaines années. Tous les types de productions sont concernés. Cela montre ainsi un certain dynamisme sur le territoire.

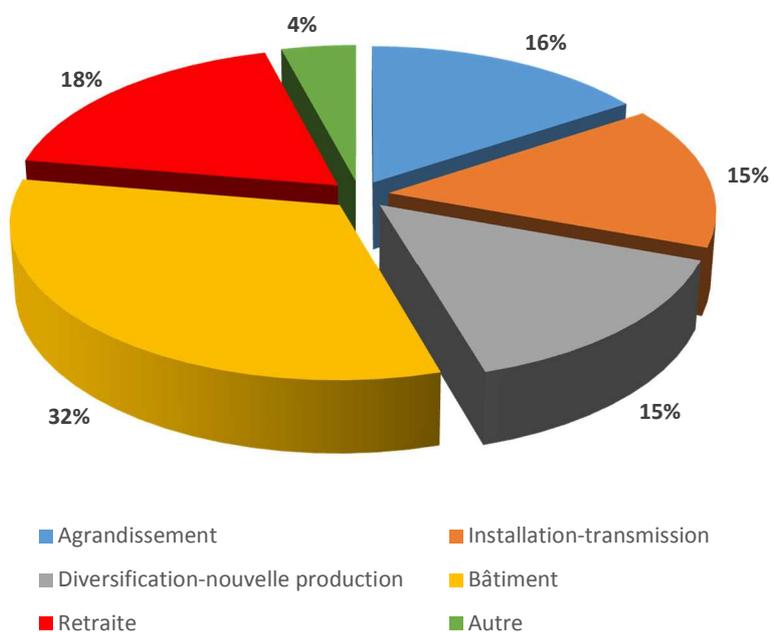


Figure 28 : Répartition des projets de développement
(source : Enquêtes CA81, 2019)

On trouve au total 121 projets :

- **1/3 des projets** concernent **la construction ou l'agrandissement de bâtiments agricoles**, destinés essentiellement au stockage de matériel et/ou de fourrage mais aussi aux activités d'élevage.
- On a ensuite 3 types de projets à 15 % : l'agrandissement de l'exploitation (plus de surface), l'installation-transmission (jeune agriculteur) et la diversification (nouvelle production, tourisme...)

5. Analyse AFOM et synthèse des enjeux

Atouts	Faiblesses
<p>Des exploitations de taille moyenne avec de très grandes disparités.</p> <p>Des exploitations agricoles dynamiques avec des projets de développement.</p> <p>Un poids économique non négligeable de l'activité agricole du territoire.</p>	<p>Une population agricole vieillissante comme sur le reste du département.</p> <p>Un nombre d'installation limité par rapport aux départs à la retraite.</p> <p>Faible compétitivité de l'agriculture.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une grande diversité des productions agricoles qui peut être encore améliorée.</p> <p>Une adaptation des systèmes de production à la demande sociétale (circuits courts et vente directe, agriculture biologique).</p>	<p>Des revenus agricoles très dépendants de la conjoncture mondiale.</p> <p>Evolution des systèmes d'exploitation pouvant entraîner une baisse de la diversité des productions.</p>

Synthèse des enjeux

- Maintenir un niveau d'installations suffisant pour assurer le renouvellement des générations et la pérennisation des exploitations.
- Accompagner les agriculteurs de plus de 57 ans sans successeur potentiel vers la transmission.
- Maintenir un niveau de main-d'œuvre élevé, nécessaire à des structures de taille moyenne à importante.
- Faciliter la réussite des projets de développement (diversification, circuits courts, conversion en agriculture biologique, tourisme...).
- Favoriser les conditions de maintien et de développement des entreprises agricoles (unités foncières structurées...).

PARTIE 3 : LES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE

Les données étudiées dans cette partie ne portent que sur les surfaces issues du territoire de la Communauté de communes. Les calculs de surfaces ont été réalisés grâce au logiciel QGIS, à partir de la photo-aérienne IGN 2016 et des Registres Parcellaires Graphiques des exploitations agricoles.

Les **131 structures** enquêtées travaillent plus de 10 320 ha au total, soit une surface moyenne de près de **79 ha par exploitation**, avec cependant de très grandes variations, entre 0,36 et 377 ha (74 ha en moyenne pour les structures basées sur la Communauté de communes, avec un maximum de 377 ha).

La surface agricole totale sur le territoire de la Communauté de communes du Cordais et du Causse est de **11 400 ha**. La surface exploitée sur le périmètre d'étude par ces 131 structures enquêtées est de **8 013 ha, soit plus de 70 % de la SAU intercommunale**, répartis sur 2 239 îlots¹⁰, soit **3,6 ha en moyenne par îlot**. Cf. Carte 3 – Identification des espaces destinés à l'agriculture.

Les **112 structures** issues de la Communauté de communes exploitent **90 % de la surface agricole totale** enquêtée.

1. Les productions végétales

1.1 Des terres agricoles destinées majoritairement à la production de fourrages

Cf. Carte 4 - Occupation de l'espace agricole

L'objectif de cette partie est d'identifier l'utilisation des espaces agricoles, des céréales, des prairies et des **cultures à plus forte valeur ajoutée** (cultures pérennes, maraîchage...).

(source : déclaration PAC 2017)

L'espace agricole est composé (Cf. Figure 29) :

- à **50 % de terres labourables**, dont 31 % en céréales, oléo-protéagineux et gel, et 18 % en prairies temporaires ;
- à 47 % en prairies naturelles ;
- à 3 % en cultures pérennes.

Le foncier agricole est destiné pour **près des 2/3** à la production **fourragère**. **Les céréales et oléo-protéagineux (30 %) sont commercialisés** mais servent aussi à l'alimentation des troupeaux.

Type	Surface (ha)	%
Prairies naturelles	5261	47%
Prairies temporaires	1976	18%
Céréales	2326	21%
Oléo-protéagineux	951	8%
Autre	714	6%
dont vigne	249	2%
dont vergers	61	1%
dont gel	282	3%
dont divers	120	1%
Total	11227	100%

Figure 29 : L'assolement

La carte 4 « Occupation de l'espace agricole » met en avant les spécificités de production au sein du territoire :

- un large secteur ouest dédié majoritairement aux prairies ;
- un flanc est qui est orienté vers la production de fourrages complété de céréales utilisés par les troupeaux ;
- un secteur nord-centre-sud avec une grande diversité de cultures : céréales, oléo-protéagineux, vigne et fourrages.

¹⁰ Un îlot est composé d'une ou plusieurs parcelles culturales exploitées par le même agriculteur et délimité par des éléments physiques (routes, chemins, ruisseaux...).

1.2 Près de 15 % de surface irrigable

Cf. Carte 5 - Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture - Les surfaces irrigables -

240 îlots sont irrigables. Ils sont travaillés par **36 exploitations** qui utilisent uniquement des infrastructures "privées" (stations de pompage et canalisations enterrées).

Cela correspond à une surface totale de 1 159 ha (soit 14,5 % de la surface agricole enquêtée), localisée très majoritairement **au centre, le nord et l'est du territoire** (principalement le long de l'Aveyron et du Cérou). L'irrigation leur permet ainsi d'**augmenter grandement la potentialité de ces sols de ce secteur**.

Selon la Chambre d'agriculture du Tarn, ces conduites d'irrigation et ces surfaces irrigables sont à préserver, compte tenu de l'enjeu que représente l'irrigation dans le système de production de ces exploitations (notamment pour sécuriser les rendements et la qualité des cultures d'été et des fourrages, ainsi que pour le maintien et le développement des cultures à haute valeur ajoutée), mais aussi afin d'éviter tout problème au niveau des habitations qui pourraient être construites sur ces mêmes réseaux d'irrigation.

1.3 Point sur l'application des produits phytosanitaires et la ZNT¹¹ riverains

La campagne est un lieu de vie mais aussi un lieu de travail pour les agriculteurs. Ce sont des chefs d'entreprise qui doivent répondre à des exigences économiques, commerciales, sanitaires et environnementales afin de mettre sur le marché des produits sains, tout en répondant aux demandes des consommateurs.

L'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture est strictement encadrée. Les produits utilisés ont une autorisation de mise sur le marché (AMM), délivrée par l'Anses sur la base des conclusions de l'évaluation scientifique des risques, à l'issue d'une procédure d'homologation de 10 à 15 ans. Tout utilisateur (agriculteur, salarié, toute personne à qui le travail est délégué, entreprise de travaux agricoles), est un professionnel formé à la réduction de l'usage des phytosanitaires, il possède un « Certificat individuel de décideur / applicateur » qui atteste de sa bonne connaissance des risques liés aux produits en termes de santé et d'environnement. Il est soumis à des contrôles réguliers, ainsi que le matériel qu'il utilise, et respecte la réglementation en vigueur.

Des mesures complémentaires pour la protection des populations riveraines de zones de traitement des cultures agricoles viennent d'être mises en place à partir de recommandations scientifiques de l'Anses.

Des distances de sécurité sont à respecter autour des lieux d'habitation par les agriculteurs lors du traitement des cultures. Ces distances varient entre 0 et 20 m selon le produit utilisé et la culture concernée.

Une charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires est en cours de rédaction. Son objectif est de favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités.

Son objectif est aussi de formaliser les engagements des agriculteurs du Tarn à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Cette charte fera l'objet d'une concertation publique. Lorsqu'elle sera validée par le préfet, elle sera diffusée.

2. Les productions animales

L'élevage est l'activité majoritaire du territoire avec 52 % des ateliers de production mais surtout avec 2/3 de surface consacrée à la production fourragère.

Les élevages sont variés puisque l'on retrouve des bovins (lait et viande), ovins (lait et viande), caprins lait, équins, porcins et volailles et même un élevage de chiens.

Cependant, comme indiqué dans le paragraphe 2.1.1, la production de viande bovine est très majoritaire avec 55 % des ateliers animaux.

2.1 Impact de la zone vulnérable sur l'élevage

6 communes sont concernées (Penne, Vaour, Roussayrolles, Souel, Livers-Cazelles et Saint-Martin-Laguepie). Pour chacune des communes, une partie seulement du territoire est concerné.

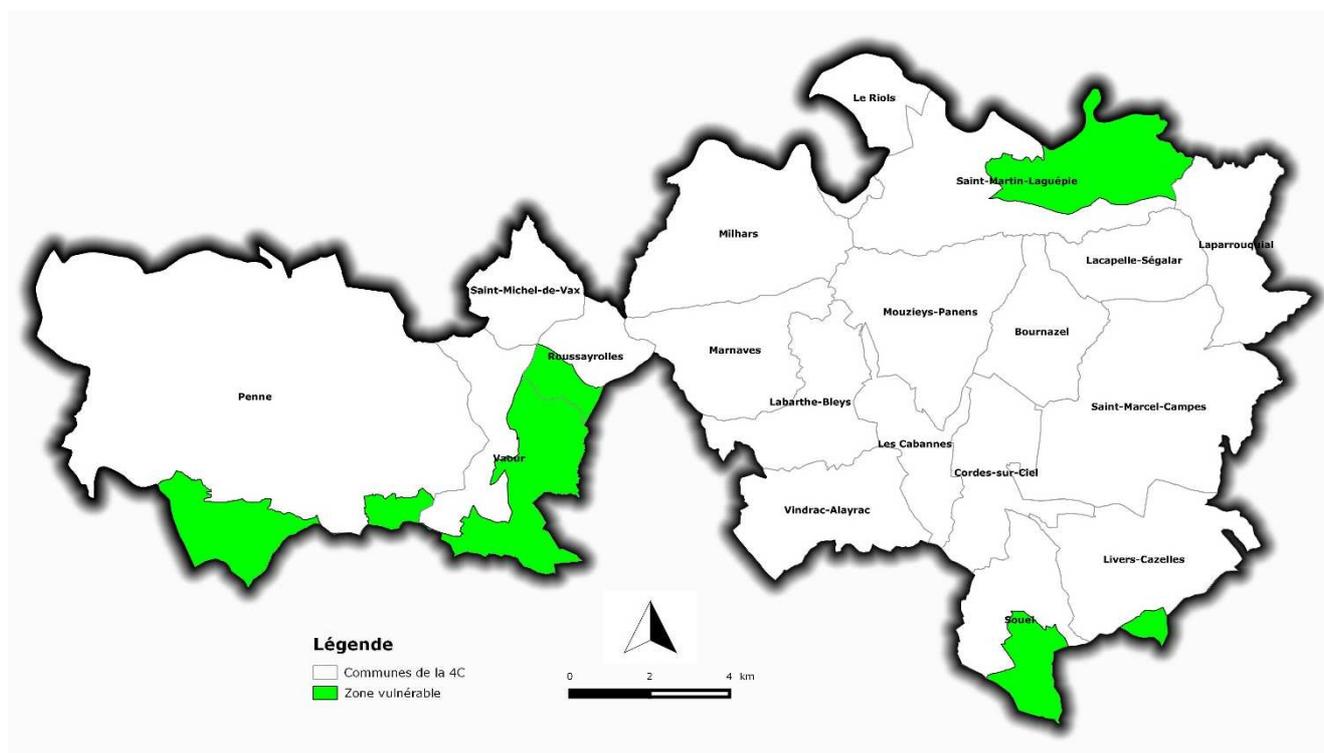


Figure 30 : Zone vulnérable (source : CA81)

La Directive Nitrates (1992) est une Directive Européenne qui réglemente les pratiques de fertilisation dans le but de réduire la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole sur les zones identifiées "zone vulnérable".

Un programme d'actions existe sur cette zone. Il est revu tous les 4 ans. Les exigences pour les agriculteurs sont nombreuses : écriture des prévisions et des apports réalisés en fertilisants, respect des conditions d'apports, des périodes d'interdiction d'épandage, des distances d'épandage par rapport aux cours d'eau, des règles de stockage des fumiers et lisiers, mise en place de couverts végétaux... Ce programme d'action permet une amélioration des pratiques, mais engendre des coûts. Certaines contraintes limitent notamment les surfaces d'épandage chez les éleveurs, ou leur imposent d'agrandir leurs capacités de stockage (et donc de réaliser des travaux).

Les pratiques des agriculteurs sont transparentes puisque enregistrées et contrôlées par l'administration.

2.2 Un territoire fortement concerné par les épandages d'effluents

2.2.1 Plus de la moitié des surfaces agricoles reçoivent des effluents

Cf. Carte 6a - Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents

L'épandage d'effluents d'élevage sur les parcelles est encadré par la réglementation. Celui-ci doit se réaliser à une distance minimale des habitations, comprise entre 0 et 100 mètres, selon la nature des déjections animales apportées aux champs (fumier, lisier, compost), la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement – 12 h ou 24 h) et le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation. C'est ce dernier critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : Règlement Sanitaire Départemental – **RSD** – ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – **ICPE**.

Sur la Communauté de communes du Cordais et du Causse, 55 % de la surface agricole enquêtée est nécessaire pour l'épandage des fumiers et lisiers de **75 exploitations**, répartis sur l'ensemble du territoire concerné. - Cf. figure 31.

Parmi les **75 exploitations concernées, 2 élevages** soumis aux **ICPE-autorisation, 6** soumis à **déclaration** au titre des **ICPE**, ainsi que par 66 exploitations au RSD.

Il faut également noter que deux exploitations peuvent recevoir des boues de stations d'épuration.

Surface recevant ou pouvant recevoir...	Nombre d'exploitation	Nombre d'ilots	Surface (ha)	surface concernée
Des effluents d'élevage	75	1016	4409	55 %
<i>RSD</i>	66	814	3564	44 %
<i>ICPE-déclaration</i>	6	155	652	8 %
<i>ICPE-autorisation</i>	2	47	193	2.5 %
Des boues de stations d'épuration	2	28	133	1.5 %
Aucun effluent	56	1223	3603	45 %
Total	131	2239	8012	100 %

Figure 31 : Surfaces nécessaires à l'épandage des effluents
(source : Enquêtes CA81 2019)

A noter que sur la carte 6a, pour les surfaces pouvant recevoir des **effluents d'élevage**, les surfaces cartographiées (et mentionnées dans la figure 31) sont des surfaces « brutes », qui ne tiennent pas compte des éventuelles exclusions réglementaires d'épandage à proximité des tiers, cours d'eau...

2.2.2 Des zones de « non-constructibilité » liées aux épandages des effluents

Cf. Carte 6b - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents et leurs périmètres de protection

La réglementation prévoit, pour les seuls **élevages ICPE soumis à autorisation**, l'application du principe de réciprocité ; toute nouvelle construction de « tiers » doit tenir compte du plan d'épandage des éleveurs et s'ériger à distance suffisante des parcelles recevant des effluents d'élevage.

Pour les autres exploitations, l'arrivée d'habitations nouvelles à proximité de ces parcelles les contraint à restreindre leur plan d'épandage, et par conséquent leur activité agricole.

Afin de ne pas pénaliser l'activité des entreprises agricoles et laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations, **la Chambre d'agriculture du Tarn recommande d'éloigner les zones constructibles de 100 mètres de toutes les surfaces recevant des effluents d'élevage.**

Concernant la Communauté de communes du Causse et du Cordais, la priorité est au respect des 10 plans d'épandage déposés en Préfecture, des exploitations soumises aux ICPE autorisation/déclaration (effluents ou boues).

Les surfaces recevant des effluents issus d'élevages RSD sans plan d'épandage déposé en Préfecture sont également à préserver, afin de laisser une marge de manœuvre à l'activité actuelle et au développement des exploitations agricoles.

Les **zones de « non-constructibilité »** ainsi définies recouvrent **une grande part de la surface agricole enquêtée**.

3. Analyse AFOM et synthèse des enjeux

Atouts	Faiblesses
<p>Une agriculture diversifiée à l'échelle de la 4C. Présence de cultures à autre valeur ajoutée (maraîchage, semences, vigne, vergers). Présence d'éleveurs pour une bonne valorisation des prairies. Des aménagements permettant une amélioration des potentialités des sols (15 % de la surface est irrigable).</p>	<p>Une zone vulnérable présente sur 6 communes (partiellement).</p>
Opportunités	Menaces
<p>Un potentiel d'accès à l'eau.</p>	<p>Un recul de l'élevage et en particulier le secteur laitier. Evolution des systèmes d'exploitation pouvant entraîner une baisse de la diversité des productions.</p>

Synthèse des enjeux

- Favoriser la capacité de développement et diversifier les productions agricoles pour conserver une agriculture dynamique.
- Favoriser la progression des cultures à haute valeur ajoutée (maraîchage, semences, vigne, vergers).
- Prendre en compte les réseaux d'irrigation dans l'extension de l'urbanisation sur les parcelles concernées et adjacentes.

PARTIE 4 : LES FILIERES, DEMARCHES QUALITES ET CIRCUITS DE PROXIMITE

1. Les filières agricoles

La production agricole fonctionne avec de nombreuses entreprises en amont et en aval. Comme le montre la figure 32, la filière amont est très diversifiée de par la gamme élargie des besoins des exploitations agricoles. L'aval correspond à la « commercialisation » des productions qui peut se faire sous diverses formes.

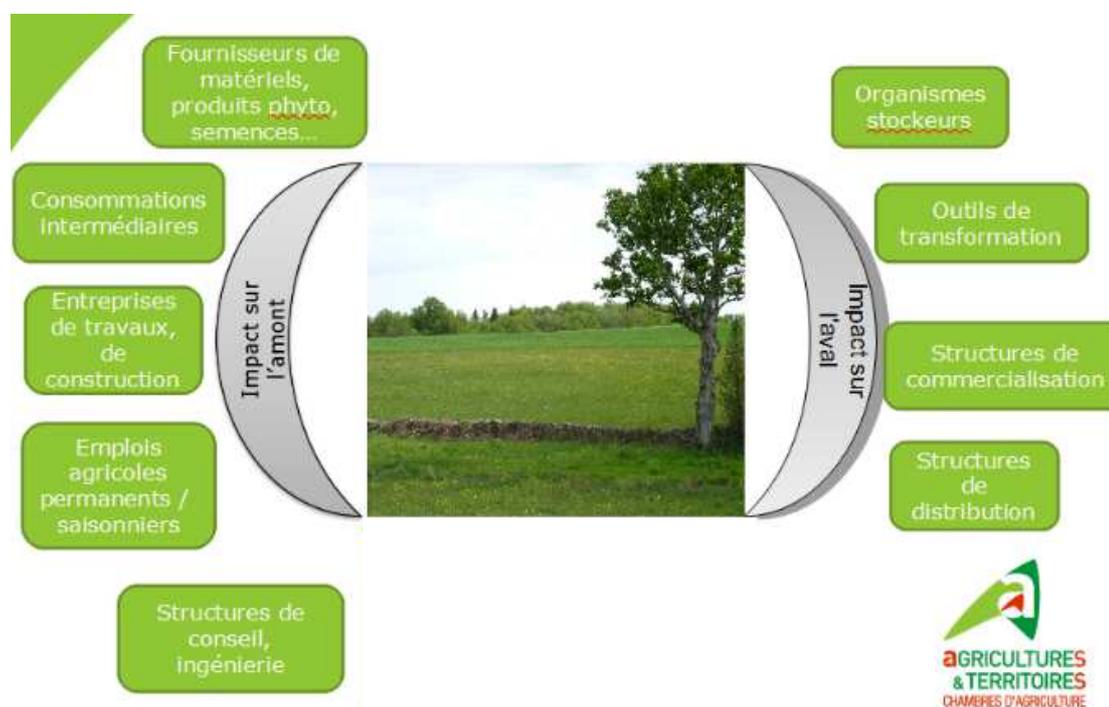


Figure 32 : L'amont et l'aval des exploitations agricoles

1.1 Amont

Plus d'une vingtaine d'entreprises, travaillant en amont de la filière agricole, sont dénombrées sur le périmètre d'étude (recensement non exhaustif, source : CA81 et CCI 2020).

Parmi elles, on retrouve des **structures** « classiques » **nécessaires à la production agricole** : 3 Cuma, 15 fournisseurs de matériels agricoles ou alimentation animale ou intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires, fuel...).

Sur le secteur, les agriculteurs peuvent déléguer tout ou partie de la conduite des cultures à des **entreprises de travaux agricoles**, soit parce qu'ils ne disposent pas du matériel adéquat, soit parce qu'ils ont une activité salariée difficilement compatible avec le calendrier des travaux dans les champs. Dans certains cas, les propriétaires fonciers ont le statut d'exploitant mais préfèrent recourir à ces prestataires de service. Ces entreprises de travaux agricoles sont au nombre de 9. Il s'agit souvent d'agriculteurs gérant, en plus de leur activité de production agricole, une entreprise de prestations de services.

1.2 Aval et débouchés

L'aval et les débouchés de la production agricole sur le territoire sont exclusivement de 3 types : les coopératives, les négociants et les circuits courts (avec ou sans transformation). En effet, que ce soit en production végétale (céréales, vignes, maraîchage..) ou animale (bovine, ovine...) les exploitants agricoles font appel à l'un ou plusieurs de ces modes de valorisation. Les structures (coopératives, négociants) sont situées soit sur le territoire de la intercommunal ou aux alentours. Quelques structures **coopératives ou négociants** sont implantées sur le territoire de la communauté de communes.

1.2.1 Les grandes cultures

La collecte des céréales et oléoprotéagineux du territoire est essentiellement assurée par des coopératives et négociants.

L'export est le premier débouché des céréales françaises. Ainsi, la moitié des blés produits est commercialisée en dehors de l'hexagone. En France, l'alimentation du bétail absorbe la part la plus importante des céréales (blé, orge, avoine, triticale...). La filière de la meunerie utilise les blés de qualité panifiable pour produire la farine. Les orges sont souvent transformées en malt pour la bière et le blé dur est destiné à la fabrication de la semoule et des pâtes alimentaires. L'amidonnerie transforme du blé et du maïs en amidon pour l'industrie agro-alimentaire.

Les oléo-protéagineux ont quant à eux des valorisations très variées : production de biocarburants (colza), alimentation animale en majorité voir alimentation humaine (huile).

Les productions céréalières sont, soit transportées « en brut » vers les ports pour être exportées (ex. : le blé dur est exporté via les Ports de Méditerranée « La Nouvelle et Sète » vers l'Italie et le Maghreb), soit envoyées dans diverses entreprises de transformation situées en dehors du territoire étudié.

Les exploitations agricoles en polyculture-élevage utilisent les céréales directement pour leurs élevages ; les autres contractualisent avec les coopératives ou négociants. On trouve seulement deux exploitations en circuits courts : 1 vend en direct à la ferme et l'autre fait son pain.

1.2.2 La vigne

La valorisation de la production peut se faire sous deux formes : vente de la récolte à la coopérative (ou à un négociant) ou vinification sur l'exploitation et vente du produit fini (vin en vrac ou en bouteille).

Les exploitations du territoire sont à 75% des coopérateurs. Les caves coopératives ou négociants (cave de Labastide-de-levis) vinifient et commercialisent le vin : localement, sur le territoire national ou à l'export.

3 exploitations valorisent elles-même leur production.

1.2.3 La viande bovine

Comme pour les productions céréalières, la grande majorité de la production de viande bovine est vendue aux coopératives, négociants et groupements de producteurs. Cette production est souvent en partance pour l'Italie où les veaux « maigres » y sont engraisés.

L'abattage des animaux peut se faire sur le département (Castres, Carmaux) ou hors département (Montauban). On trouve aussi le marché aux bestiaux de Jarlard (Albi) où se vend une partie de la production du secteur aux négociants.

Il faut noter que 8 exploitations enquêtées pratiquent la vente en circuits courts (colis, marchés, à la ferme...) pour tout ou partie de la production et que 4 sont en Agriculture Biologique.

1.2.4 Le lait

3 entreprises collectent le lait dans le département du Tarn. Il est le plus souvent transformé et destiné essentiellement à la production de lait UHT (Ultra Haute Température) et de produits de grande consommation tels que les yaourts et les laits fermentés (segment à faible valorisation). Pour toutes ces entreprises, la diminution des points de collecte (baisse du nombre de producteurs) et des volumes sont des facteurs d'inquiétude pour l'avenir.

Certaines exploitations se sont lancées dans la transformation et les circuits courts, c'est le cas pour 2 d'entre elles sur le territoire.

2. Les démarches qualités

En France et en Europe, des démarches permettent de reconnaître les produits qui bénéficient d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Les principes sont simples, ce sont des démarches collectives et volontaires émanant de producteurs ou d'un groupement de producteurs qui s'imposent des conditions de production strictes validées par l'Etat et qui sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants agréés. C'est aussi une garantie officielle pour le consommateur sur :

- l'origine du produit avec les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), les Appellations d'Origine Protégée (AOP) et les Indications Géographiques Protégées (IGP)
- la qualité supérieure du produit via le Label Rouge par exemple
- le respect de l'environnement avec le label Agriculture Biologique...

Occitanie se classe première région française, autant pour le nombre de SIQO que pour la part des exploitations agricoles engagées dans ces démarches : en 2015, on estime que 53% des exploitations produisent au moins un produit sous SIQO. (source : CRAO, Agriscopie 2018).

L'impact relief/potentialités des sols/climat/structuration parcellaire moins favorable que sur la majorité du territoire français entraîne une moins bonne compétitivité des exploitations agricoles régionales. Elles se sont donc orientées vers ces démarches pour accroître la valeur ajoutée des produits. Le territoire du PLU est concerné par ces signes officiels de qualité : origine ou label.

2.1 La viticulture

L'Occitanie possède le premier vignoble national avec des surfaces en vignes réparties sur 2 bassins de production (37 000 ha sur le Sud-Ouest et 226 000 ha en Languedoc-Roussillon). La région occupe une place majeure en France sur le segment de marché des IGP avec 80% des volumes majoritairement en rouges et rosés. La région se distingue aussi par sa grande diversité de terroirs valorisés par 87 appellations dont 51 AOP. Sur le Tarn, la répartition est équilibrée entre production AOP et IGP. Comme pour les IGP, l'Europe est le premier client à l'export pour les vins AOP régionaux qui se tournent aussi vers l'international en développant notamment les marchés asiatiques et américains.

Le territoire de la Communauté de communes est concerné par l'appellation « Gaillac » : 1/3 de la surface intercommunale se trouve dans l'aire de production de l'AOC Vins de Gaillac et fait partie de l'aire géographique IGP des Vins de Pays des Côtes du Tarn.

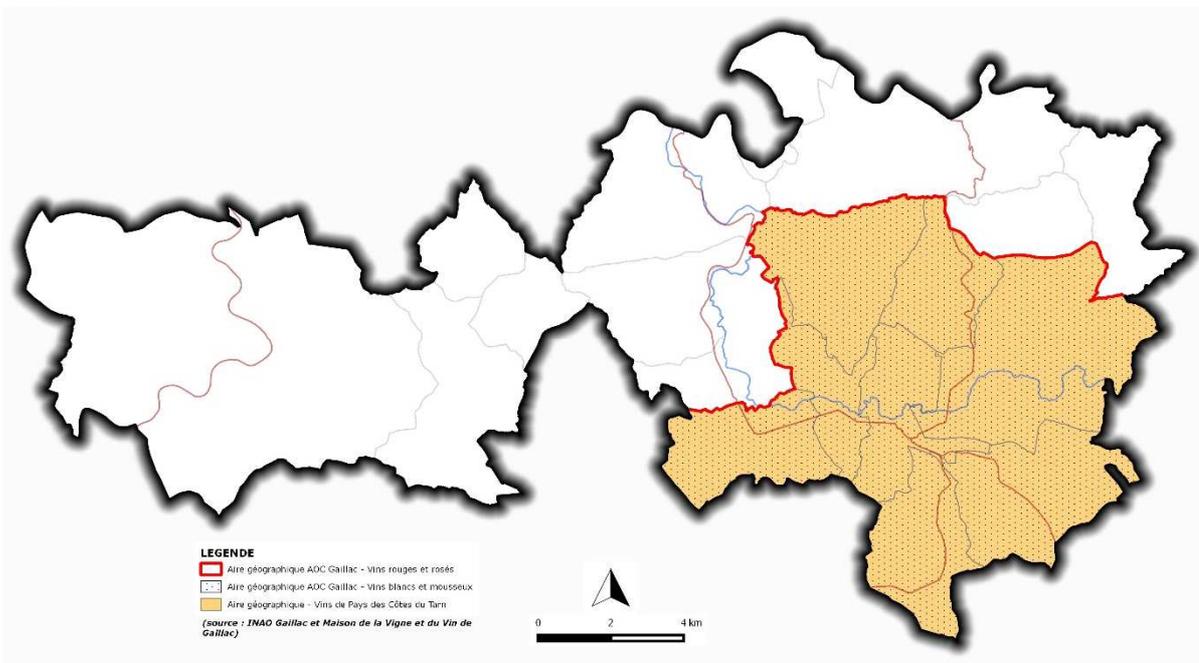


Figure 33 : Aires géographiques de production de vins sous signe de qualité (IGP – AOC)

2.2 La viande bovine

La filière bovine régionale se caractérise par une production sous signe officiel de qualité importante. C'est le cas pour 1 exploitation sur 5 sur la région.

La totalité de la 4C est située dans la zone de production du Veau d'Aveyron et du Ségala sous IGP-Label Rouge. Ainsi, les éleveurs peuvent adhérer à la démarche qualité pour fournir la filière et valoriser leurs produits sous signe officiel de qualité.

8 exploitations produisent sous cette appellation soit 15 %.

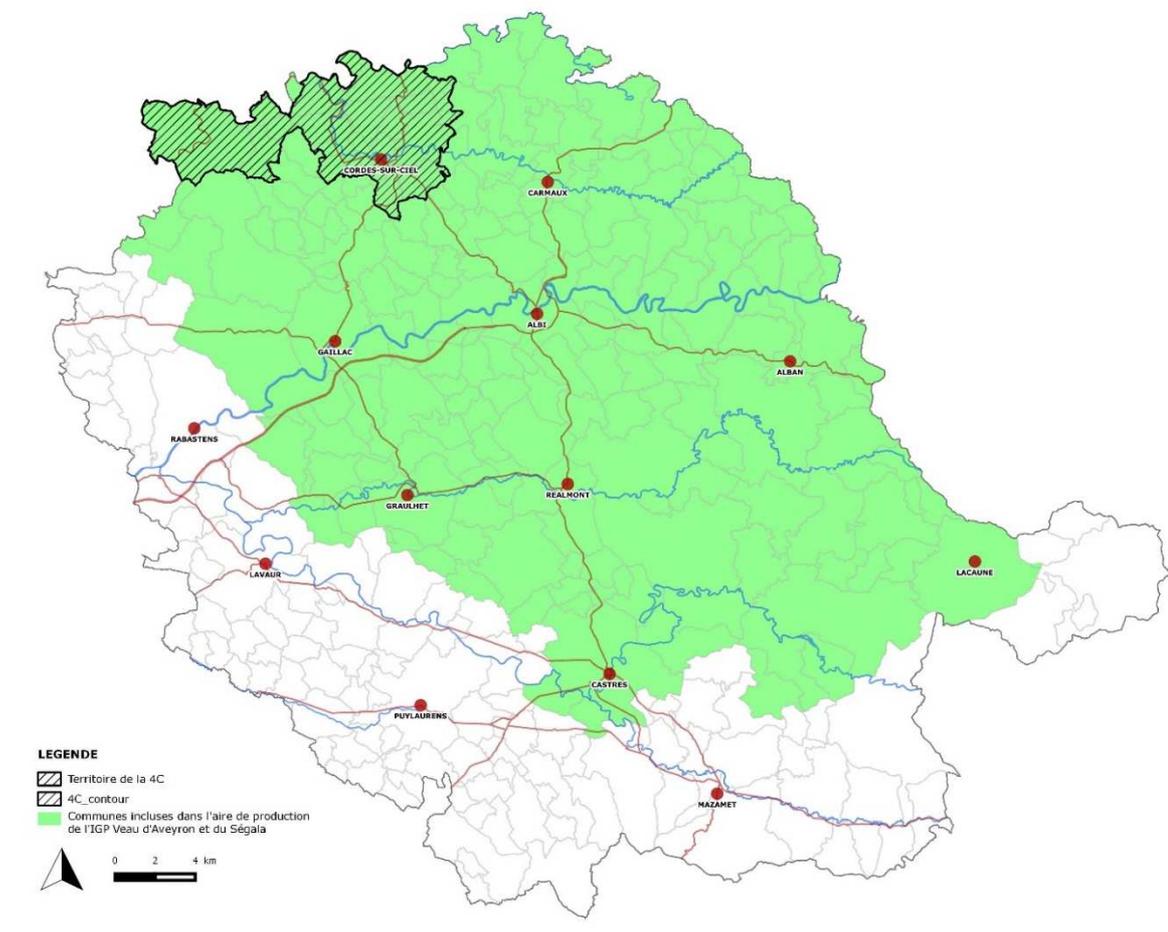


Figure 34 : Aire géographique de production de l'IGP-Label Rouge Veau d'Aveyron et du Ségala (Source IRVA)

2.3 Les autres labels rouges

D'autres labels rouges sont présents sur des exploitations de la Communauté de communes. Il s'agit de labels non liés à une aire géographique. On retrouve 2 labels rouges en production ovine, « Lou Païllol » et « Agneau fermier des Pays d'Oc » (5 exploitations).

2.4 L'Agriculture Biologique

Avec près de 403 920 ha certifiés ou en conversion et 8 160 exploitations certifiées en 2017, Occitanie se classe première région française en agriculture biologique, loin devant les autres régions. Elle représente 1/4 des surfaces françaises et 1/5 des exploitations en AB. En 20 ans, le nombre d'exploitations a été multiplié par 10 et la SAU par 20.

Sur le Tarn, on trouve 519 exploitations (8,5 %) pour 22 805 ha (7,7 %). 63 % des communes comptent au moins 1 exploitation en bio sur le territoire.

	Nbre de prod.	Surf. en bio et conv. (ha)	Evol / 2016
Céréales	255	5 153	+20%
Oléag.	120	1 629	+1%
Protéag.	89	818	+8%
Légumes secs	54	432	+43%
Grandes cultures	282	8 302	+19%
STH	309	6 219	+1%
Cultures fourr.	321	6 307	+22%
Surf. fourragères	408	12 526	+10%
Légumes frais	130	138	+31%
Fruits	94	552	+5%
Vigne	62	710	-2%
PPAM	28	81	+20%
Autres	221	766	+38%
Total	519	22 805	+12,2%

Figure 35 : Surfaces et nombre de producteurs bio par type de productions végétales
(source : Agence bio/Occitanie 2017)

L'Agriculture Biologique est une démarche officielle de qualité que l'on retrouve dans plusieurs exploitations sur le territoire. Au total, **19 exploitations sont en AB** ou en conversion, soit environ 15 % des exploitations enquêtées. En terme de surface, cela représente **822 ha**, soit 10 % de la surface agricole. On trouve une répartition des productions semblables au total des exploitations (grandes cultures, bovins viande, ovins, viticulture...), mais également du maraîchage et de l'arboriculture.

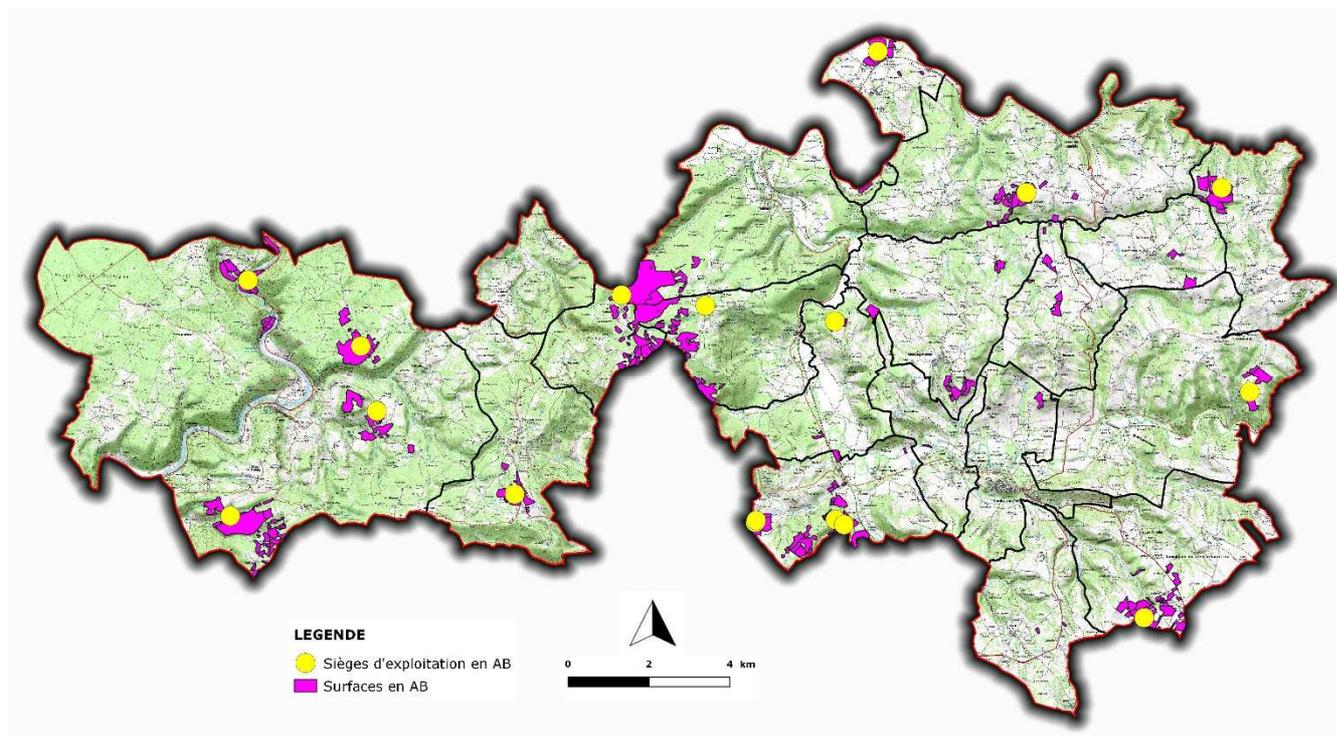


Figure 36 : Localisation de l'agriculture biologique (source : Enquêtes CA81, 2019)

3. Les circuits de proximité

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit en passant par un seul intermédiaire. Un circuit court n'est donc pas forcément géographique et ne doit pas être assimilé à un circuit de proximité. Ces deux modes de commercialisation sont en développement important dans les exploitations agricoles. Cela répond à une forte demande sociétale et permet à l'agriculteur une meilleure valorisation de sa production. Ce type de consommation est de plus en plus au cœur des préoccupations du consommateur. De ce fait, par exemple, les bouchers sont de plus en plus en contact direct avec les agriculteurs pour les achats de viande sans intermédiaire.

En Occitanie, en 2010, 1 exploitation sur 5 s'inscrivait dans une démarche de circuits courts. Cela est variable selon les productions : 49 % des producteurs de miel, 46 % en légumes mais seulement 8 % des exploitations laitières ou avicoles.

Sur la communauté de communes, plusieurs exploitations pratiquent la vente directe et/ou de proximité.

3.1 Du champ à l'assiette

Ce paragraphe a pour objectif d'estimer le potentiel alimentaire issu de l'agriculture de l'agglomération albigeoise.

Un travail de recherche a permis d'identifier les critères et ratios permettant de passer des quantités de produits agricoles bruts en volumes de produits transformés.

Exemple : Blé tendre → Pain / Blé dur → Pâtes / Tournesol → Huile de Tournesol / Vaches allaitantes → viande bovine...

L'hypothèse ici est que toute la production brute (hormis en blé tendre où une partie est affectée à l'alimentation animale) est transformée dans un seul produit.

Exemple : tout le lait de vache est transformé en lait de vache ou en yaourt

A partir des quantités moyennes consommées en France par habitant, on peut estimer le niveau d'autosuffisance alimentaire du territoire au regard de la production brute agricole et de la population du territoire (un ratio égal ou supérieur à 100 % signifie que le territoire est autosuffisant).



1 hectare de **blé tendre** permet de couvrir les besoins alimentaires en **PAIN** pour 50 habitants.

=> La production agricole issue de la 4C couvre les besoins alimentaires de **840 %** de la population de ce même territoire.

1 hectare de **vigne** permet de couvrir les besoins alimentaires en **VIN** pour 260 habitants.

=> La production agricole issue de la 4C couvre les besoins alimentaires de **1 300 %** de la population de ce même territoire.



1 hectare de **tournesol** permet de couvrir les besoins alimentaires en **HUILE DE TOURNESOL** pour 80 habitants.

=> La production agricole issue de la 4C couvre les besoins alimentaires de **800 %** de la population de ce même territoire.

1 **vache allaitante** permet de couvrir les besoins alimentaires en **VIANDE BOVINE** pour 10 habitants.

=> La production agricole issue de la 4C couvre les besoins alimentaires de **640 %** de la population de ce même territoire.



1 **vache laitière** permet de couvrir les besoins alimentaires en **LAIT DE VACHE** pour 120 habitants ou en **YAOURT** pour 300 habitants.

=> La production agricole issue de la 4C couvre les besoins alimentaires en **lait de vache** de **930 %** de la population de ce même territoire ou **2 300 %** en **yaourt**.

1 **brebis** permet de couvrir les besoins alimentaires en **VIANDE D'AGNEAUX** pour 5 habitants.

=> La production agricole issue de la 4C couvre les besoins alimentaires de **285 %** de la population de ce même territoire.



1 000 **poulets** permettent de couvrir les besoins alimentaires en **POULETS** pour 100 habitants.

=> La production agricole issue de la 4C couvre les besoins alimentaires de **195 %** de la population de ce même territoire.

3.2 Vers un développement de démarches pour augmenter la valorisation de la production sur la communauté de communes

Près du tiers des exploitations enquêtées (43) ont développé une ou plusieurs activités pour diversifier leurs systèmes d'exploitation et valoriser leurs produits. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de la mise en place de systèmes de circuits courts pour commercialiser, le plus souvent en vente directe, les produits de leur exploitation, et notamment des productions animales (colis de viande, volailles, miel...). Les agriculteurs proposent ainsi leurs produits aux habitants grâce aux marchés de plein vent, aux boutiques de produits fermiers, à la grande distribution mais aussi aux petits commerçants (bouchers, boulangers, fromagers, restaurants).

	Nombre d'exploitations concernées	Pourcentage par rapport au nombre d'exploitations enquêtées
Vente directe des productions de la ferme	31	24%
Tourisme : gîtes, camping...	7	5%
Autres, entreprise agricole, travaux publics...	7	5%

Figure 37 : Les modes de diversification sur la Communauté de communes du Cordais et du Causse (source : Enquêtes CA81, 2019)

La 4C dispose localement d'outils permettant ou réalisant la transformation de produits issus d'exploitations agricoles du territoire de la 4C et des territoires voisins que sont le Gaillacois et le Tarn et Garonne :

- La fromagerie du PIC, entreprise installée à Penne, qui transforme en fromages le lait de chèvre collecté auprès de producteurs locaux du Tarn et du Tarn et Garonne ; il dispose d'une boutique dans les locaux de la fromagerie.
- La SICA des produits fermiers de Vaour : outil de transformation alimentaire collectif créé en 1984 où peuvent travailler des agriculteurs et des artisans. Il permet de transformer produits végétaux et animaux, en frais, cuit, conserves, etc. Avant fermeture, 15ne d'utilisateurs venant d'un rayon de 20 km. Réouverture prévue automne 2020 avec la possibilité d'accueillir de nouveaux adhérents.

Au niveau de la commercialisation, on peut citer - il y a environ un an - l'initiative d'un groupe de producteurs et de consommateurs du Cordais « Omeloko », qui propose des paniers composés de produits locaux, à commander en ligne et à retirer dans différents points relais du nord du Tarn.

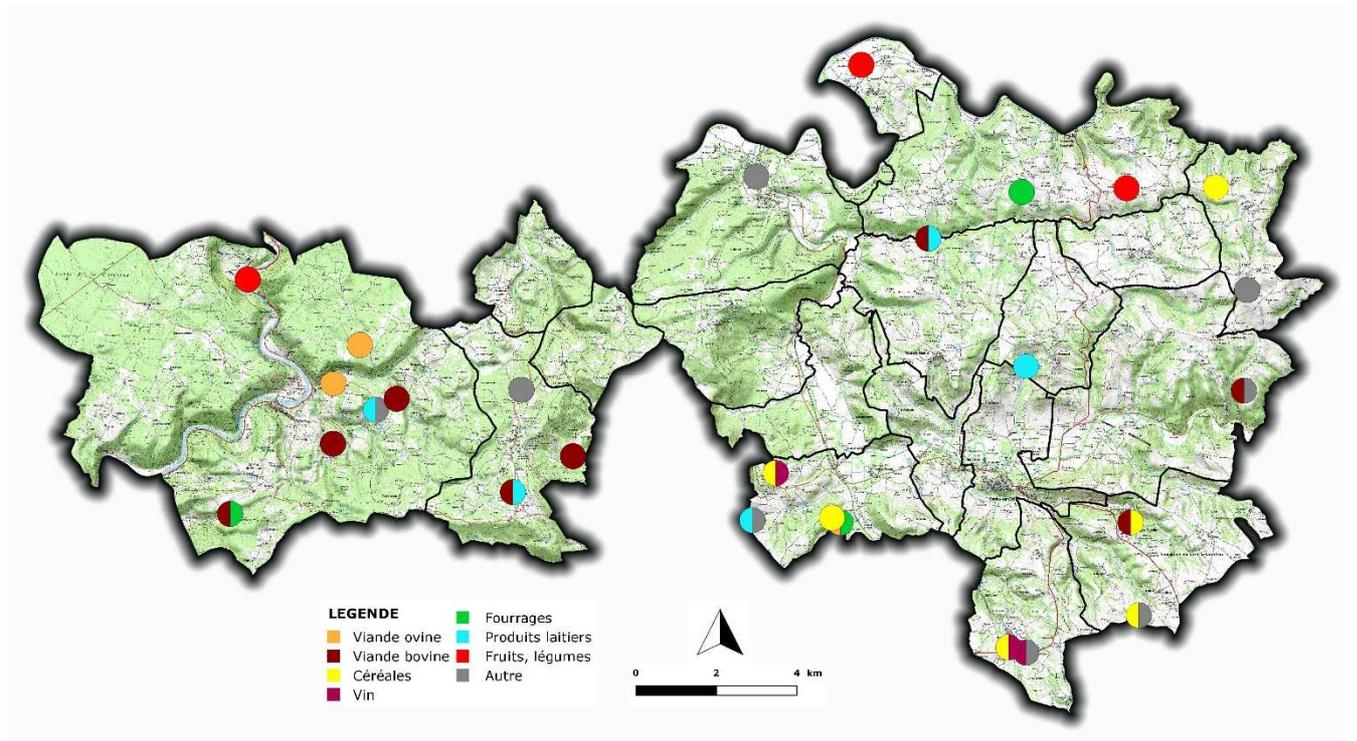


Figure 38 : Localisation et gamme de produits vendus en circuits courts
(source : Enquêtes CA81, 2019)

Il existe un fort potentiel agricole notamment sur les productions végétales. Il reste donc à conforter l'existant mais aussi créer de nouvelles micro-filières, démarches collectives pour structurer et organiser la commercialisation de la production locale.

4. Analyse AFOM et synthèse des enjeux

Atouts	Faiblesses
<p>Proximité de bassins de consommation important.</p> <p>Des signes officiels de qualité et des labels présents sur le territoire.</p> <p>Des entreprises amont/aval et des filières présentent dans le département.</p>	<p>Des circuits de commercialisation « classique » vulnérables du fait de la variabilité des prix.</p> <p>Part significative de la production dépendante de la conjoncture mondiale.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Demande sociétale en produits locaux.</p> <p>Attractivité touristique.</p> <p>Une progression de l'agriculture biologique.</p>	<p>Evolution des systèmes d'exploitation pouvant entraîner une baisse de la diversité des productions.</p>

Synthèse des enjeux

Structurer et organiser la commercialisation de la production locale.

Favoriser le développement des produits sous signe officiel de qualité.

Profiter de l'attrait et de la proximité des agglomérations albigeoises et toulousaines.

Communiquer positivement sur l'agriculture locale.

PARTIE 5 : LES BATIMENTS AGRICOLES

1. Des sites à vocation agricole très présents sur le territoire

Cf. Carte 7 – Localisation des bâtiments à vocation agricole

Lors de cette enquête, **343 bâtiments agricoles** utilisés par 117 structures ont été recensés sur la Communauté de communes du Cordais et du Causse :

- **106 exploitations** ont leur **siège sur l'agglomération** (avec au moins un bâtiment à usage agricole);
- **19 bâtiments** sont utilisés par 11 structures ayant leur **siège social hors de la Communauté de communes** ;

L'ensemble des sites est réparti sur la totalité du territoire de l'espace rural intercommunal.

14 structures agricoles disposent de surfaces, mais n'utilisent pas de bâtiment sur le périmètre d'étude.

1.1 Vocation des sites agricoles

Cf. Carte 8 - Identification et vocation des bâtiments agricoles

En terme d'utilisation, les structures enquêtées ont identifié **343 bâtiments** sur la Communauté de communes du Cordais et du Causse.

- **208** de ces bâtiments sont **liés à l'élevage** (bâtiments d'élevage et hangars de stockage de fourrage), dispersés sur le territoire : porcs (2), ovins viande (15), ovins lait (6), équins (2), caprins (3), chiens (1), bovins viande (81), bovins lait (16), volaille (5), fourrages d'une exploitation avec de l'élevage (77).
- **135** autres bâtiments sont consacrés uniquement au **stockage de céréales et/ou de matériel** ou correspondent **à des serres**.

40 exploitations enquêtées ont 46 projets de constructions de nouveaux bâtiments agricoles sur le territoire intercommunal. Il peut s'agir d'agrandissement de bâtiments existants mais la majorité des projets sont des créations.

On trouve également 4 projets de gîte et 1 projet de logement de fonction.

1.2 Types de construction des bâtiments agricoles

81 % des bâtiments comptent au moins une **construction « classique »** (parpaings, charpente métallique...), érigée pour le développement de la production ou l'amélioration des conditions de travail. Sur **25 % des bâtiments**, on trouve une **construction traditionnelle**, en pierres « de pays ». Ils sont également encore utilisés, la plupart du temps en parallèle des constructions plus « modernes ». Ils sont présents sur les sièges d'exploitation anciens ou actuels (*Cf. Carte 9 - Les types de construction agricole et Figure 39*).

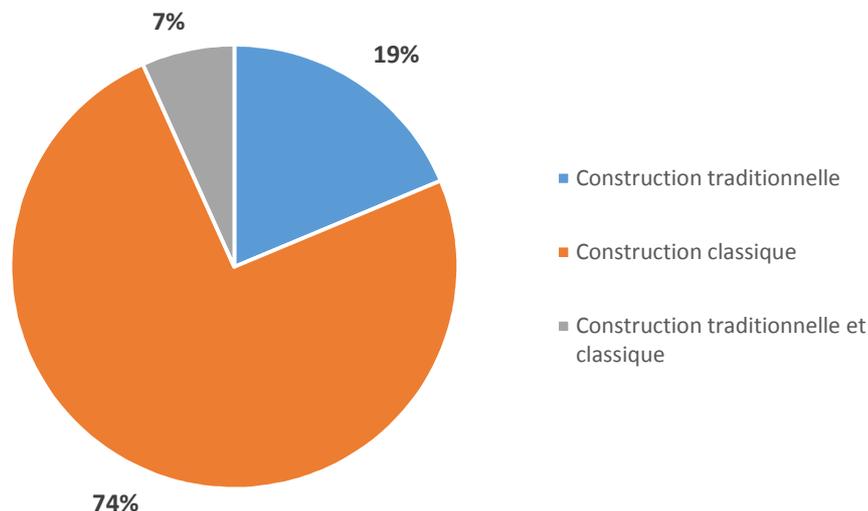


Figure 39 : Répartition des sites agricoles selon le type de construction des bâtiments présents (source : Enquêtes CA81, 2019)

Cette information, à savoir l'identification des sites de construction traditionnelle, permettra aux élus de la Communauté de communes du Cordais et du Causse d'enrichir la **réflexion sur le « pastillage » des bâtiments remarquables** dans le cadre du PLUi (définition des bâtiments « remarquables » situés en zone A du PLUi et pouvant changer d'affectation).

2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites agricoles

L'implantation et l'extension de bâtiments agricoles sont soumises à des conditions de distance vis-à-vis des « tiers » (toute personne extérieure à l'exploitation concernée). La distance imposée varie de 50 à 100 mètres selon le régime réglementaire applicable à l'exploitation. Ce régime est déterminé en fonction des productions et du nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation : **Règlement Sanitaire Départemental (RSD)**, ou **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Le principe de réciprocité dans l'application de la réglementation rappelé à l'article L. 111-3 du code rural et de la pêche maritime exclut l'implantation de constructions de tiers dans un périmètre de 50 à 100 mètres autour des bâtiments agricoles.

Afin de laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles – qui pourrait conduire à augmenter le troupeau, à agrandir les bâtiments existants, voire à changer de régime réglementaire, la Chambre d'agriculture du Tarn recommande d'appliquer un rayon de 100 mètres « d'inconstructibilité » autour des bâtiments d'élevage actuels et en projet.

Diverses autres installations techniques sont nécessaires au fonctionnement d'une exploitation agricole ; il peut s'agir de hangars de stockage de fourrage (foin, paille...), de silos, de cellules de stockage de céréales, de hangars de stockage de matériel... Selon leur nature, ces installations peuvent être génératrices de nuisances (bruits, odeurs, poussières...) ou de risque d'incendie.

Selon la Chambre d'agriculture du Tarn, l'ensemble de ces contraintes accroît l'intérêt, tant pour l'agriculteur que pour le tiers, de **préserver une zone de développement agricole dans un rayon de 100 mètres** autour de tout bâtiment ou installation technique agricole.

Sur les 19 communes, **9 exploitations** sont soumises à **déclaration** selon le régime **ICPE** (38 bâtiments); il s'agit d'élevages bovins lait, bovins viande, avicoles, porcins et de chiens dont les bâtiments se trouvent majoritairement au nord-est et ouest du périmètre d'étude. Les **170 autres bâtiments** ayant une activité liée à l'élevage dépendent du **RSD**.

Compte tenu de la localisation des sites agricoles et des projets de construction, les zones de « non-constructibilité » sont dispersées sur l'ensemble du territoire intercommunal.

3. Analyse AFOM et synthèse des enjeux

Atouts	Faiblesses
<p>Une répartition homogène des sites d'exploitation sur l'ensemble du territoire agricole.</p> <p>Une présence de projets à plus ou moins long terme, illustrant un dynamisme agricole.</p>	<p>La proximité des bâtiments agricoles et des zones résidentielles (difficulté de cohabitation).</p>
Opportunités	Menaces
<p>L'utilisation de vieux bâtiments pour la diversification des activités agricoles et l'accueil à la ferme : gîtes, magasin de vente...</p>	<p>Le rapprochement des zones résidentielles des sites d'exploitation et en particulier des bâtiments d'élevage.</p> <p>Le devenir des bâtiments non utilisés suite aux départs à la retraite de certains agriculteurs.</p>

Synthèse des enjeux

Protéger les sites agricoles vis à vis de l'urbanisation future.

Permettre aux exploitations de se développer grâce à l'agrandissement et la construction de nouveaux bâtiments.

Permettre la transformation de certains bâtiments pour l'accueil à la ferme.

PARTIE 6 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC, ENJEUX AGRICOLES ET PROSPECTIVE

1. Analyse du diagnostic : Atouts-Faiblesses/Opportunités-Menaces

Territoire rural, agricole et forestier, la Communauté de communes du Cordais et du Causse est marquée par une **activité agricole nettement présente**. Situé au croisement des Causses du Quercy, du massif de la Grésigne, du plateau Cordais et du Ségala, le territoire présente des **potentialités agronomiques globalement faibles à moyennes**, dépendant du relief et étant de ce fait très variables d'un secteur à l'autre. L'agriculture s'est adaptée à ce contexte pédo-climatique et a cherché localement à **améliorer la potentialité des sols par l'irrigation**, afin de conforter l'autonomie des exploitations et/ou permettre le développement de cultures à haute valeur ajoutée. Il en résulte une **grande diversité de systèmes de production** avec d'une part, les bovins viande et les grandes cultures qui dominent et d'autre part l'élevage (laitier, ovin, avicole et porcin) et les autres productions végétales (vigne, vergers, maraichage) dispersés sur territoire. L'**impact des épandages des effluents d'élevage** en matière de surfaces sur le territoire sera ainsi non négligeable (plus de la moitié de la surface agricole).

Les exploitations agricoles y sont de **taille moyenne**, mais malgré tout assez **dynamiques** au vu de la part importante d'exploitations sous forme sociétaire et des projets de développement identifiés. Par ailleurs, un certain nombre de producteurs est engagé dans des démarches de valorisation de leur production par un signe de qualité (AOC, Label Rouge, AB) et/ou de commercialisation en vente directe ou par circuits courts. Cela traduit la volonté des agriculteurs d'exploiter la demande sociétale de produits locaux et la **proximité des agglomérations voisines** et du bassin de consommation qu'elles représentent.

La population agricole a une structure similaire à celle observée sur le département avec un **niveau de renouvellement faible**. En effet, à ce jour, 30 % des exploitations comptent uniquement des exploitants de plus de 57 ans dont certaines n'ont pas identifié de repreneur potentiel. Cela est à rapprocher aux taux d'installation de Jeunes Agriculteurs largement inférieur à la moyenne départementale au cours de ces 10 dernières années.

Les exploitations agricoles doivent en effet faire face à un **contexte économique général difficile**. Ces difficultés peuvent être accentuées dans les secteurs de pression urbaine notamment dans les zones dites « mixtes » où se mêlent agriculture et autres activités. Il peut en résulter localement des tensions entre les agriculteurs et les non-agriculteurs mais aussi un morcellement des exploitations.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments caractérisant l'agriculture du territoire au travers d'une analyse de ses atouts et de ses faiblesses, des opportunités de développement qui lui sont offertes et des menaces qui pourraient entraîner certaines difficultés pour son maintien. Il est le résultat de plusieurs contributions : les données statistiques disponibles, les informations collectées auprès des agriculteurs ainsi que les réunions de concertation qui ont été organisées localement, avec des agriculteurs et élus des communes concernées. Ces réunions ont mobilisé près d'une cinquantaine de personnes.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Activité économique essentielle du territoire, avec le tourisme - Une agriculture diversifiée et des productions de qualité : <ul style="list-style-type: none"> o Diversité des produits : palette très large que ce soit en élevage, grandes cultures, vigne, cultures à valeur ajoutée (semences,...), maraîchage, arboriculture,... o Diversité des paysages o Source d'emploi - Une agriculture familiale avec : <ul style="list-style-type: none"> o Des exploitations à taille humaine, de dimension raisonnable o Une main d'œuvre essentiellement familiale - Un bien-être au travail : tranquillité, plaisir, liberté,... - Des installations de jeunes agriculteurs (secteur EST – Elevage)* - Accès à l'eau pour l'irrigation (vallées du Cérou et Aveyron) - Des services agricoles encore bien présents sur le territoire (vétos, fournisseurs - coopératives et négoce, mécaniciens,...) - Un cadre de vie de qualité et préservé, un patrimoine entretenu - Un paysage entretenu par les agriculteurs et en particulier par les éleveurs (animaux essentiels pour assurer l'entretien des parcelles difficiles d'accès) ; présence de prairies, de haies,... - Une ressource bois importante - Des commerçants et des consommateurs qui tendent à davantage acheter local - Des outils de transformation collectifs présents sur le secteur OUEST de la 4C (SICA – fromagerie) - Pas de pression foncière liée à l'urbanisation (secteur OUEST) 	<ul style="list-style-type: none"> - « Terre courage » : <ul style="list-style-type: none"> o Un faible potentiel agronomique des sols, terres superficielles o Présence de pentes o Parcelle morcelée - Renouvellement des exploitants difficile : <ul style="list-style-type: none"> o Perte du nombre d'actifs o Population agricole vieillissante o Pas suffisamment de jeunes pour reprendre o Des outils difficiles à transmettre (capital important) - Des revenus agricoles insuffisants, en particulier au regard du travail fourni : <ul style="list-style-type: none"> o Non maîtrise des prix o Productions insuffisamment valorisées o Incertitude sur la PAC à venir o Charges de fonctionnement et de structure importantes (notamment au niveau social, de la mécanisation et des installations techniques) - Limites de l'agrandissement des exploitations en terme de vivabilité (main d'œuvre et travail) - Travail de plus en plus solitaire : diminution des chantiers en commun. - Augmentation des contraintes : <ul style="list-style-type: none"> o au niveau environnemental, générant des investissements improductifs (zone vulnérable) o administratives – normes o vis-à-vis du voisinage et des tiers (pratiques agricoles,...) - Un secteur éloigné des pôles de consommation et d'emplois – mobilité compliquée : <ul style="list-style-type: none"> o Accès à la clientèle potentielle pour la vente directe o Difficulté pour faire venir des salariés compétents et qui vont rester

NB : * = vision des acteurs locaux qui ne correspond pas à l'analyse des données statistiques du territoire

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure valorisation des produits qualitatifs issus de nos fermes en renforçant la vente en circuits courts de proximité : <ul style="list-style-type: none"> o Potentiel de clientèle sur les zones urbaines o Renouvellement de la population sur le secteur en quête de produits locaux - Développement de l'agro-tourisme et d'activités nature : <ul style="list-style-type: none"> o Position géographique favorable entre Cordes – Najac et St Antonin o Valorisation du cadre exceptionnel auprès de la clientèle des zones urbaines (Toulouse-Montpellier) o Arrivée d'une population nouvelle venant de la ville o Présence de patrimoine bâti de caractère à restaurer et aménager pour hébergements - Développement d'une filière bois et des énergies renouvelables (photovoltaïque sur bâtiments agricoles) - Potentiel cynégétique à exploiter, sur les zones difficiles (formes de valorisation à étudier) - Mise en avant de la qualité de notre cadre de vie et de nos espaces (densité de population faible) - Bonne couverture du secteur au niveau du numérique : <ul style="list-style-type: none"> o Faciliter vente directe et communication o Valoriser patrimoine (gîtes,...) et productions (diversification, vente directe) o Faciliter l'installation de familles en milieu rural (télétravail) 	<ul style="list-style-type: none"> - Agrandissement des exploitations, avec moins d'installations et donc moins d'actifs agricoles – dynamique agricole en recul - Manque d'attrait pour le métier d'agriculteur (beaucoup de travail, pas bien rémunéré,...) : difficulté pour trouver de la main d'œuvre ou des repreneurs - Incertitudes sur le devenir de la PAC et décisions politiques concernant les marchés agricoles - Concentration des services et des établissements de collecte (amont – aval), en lien avec l'activité agricole : « un numéro au lieu d'une personne » ; perte de la relation « humaine » - Fermeture de l'abattoir de Montauban - Abandon de parcelles et progression de la friche et des dégâts de gibier ; usage non agricole du foncier (chasse) - Problème de communication et dialogue entre agriculteurs et société civile (pratiques agricoles, conditions d'élevage,...). Effet négatif des médias sur l'agriculture et l'élevage - Changement climatique : quelles incidences ? quelles adaptations ? Activité fortement dépendante de la météo et plus largement du climat. Risque de manque d'eau - Dégradation des infrastructures (voirie, train,...) et des services publics - Zonage défavorable à l'agriculture, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> o des constructions sur les meilleures terres o des contraintes supplémentaires pour les agriculteurs
<p>Secteur OUEST de la 4C :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de classement « Vallée de l'Aveyron » - Zone Natura 2000 (secteur OUEST) : aides aux exploitations ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement fibre optique : <ul style="list-style-type: none"> o risque de pression foncière à long terme ? o augmentation du prix des terres (achat par personnes extérieures au territoire)

L'agriculture du territoire de la 4C, comme ailleurs, occupe plusieurs fonctions : celle bien sûr de la production qui reste sa vocation première, mais aussi celles de construction et d'entretien du paysage, de maintien d'une qualité environnementale. Elle participe également à la vie sociale, tout comme les habitants et autres acteurs du territoire. Elle est donc essentielle et indispensable pour le territoire.

Au regard des éléments précédents, l'enjeu majeur pour l'agriculture du territoire est d'assurer la pérennité des exploitations agricoles et d'accompagner leur adaptation aux évolutions actuelles qu'elles soient économiques ; sociétales et/ou environnementales.

Cela passe notamment par la mise en place d'actions à l'échelle territoriale pour :

- aider à la transmission des exploitations agricoles qui n'ont pas de repreneur,
- améliorer la rentabilité des exploitations en place, par la recherche de valeur ajoutée et aussi par la maîtrise des charges d'exploitation,
- diversifier les productions et les circuits de commercialisation, en ayant des objectifs de création de valeur ajoutée et aussi quand c'est possible, de favoriser le consommateur local,
- développer des activités en lien avec le potentiel touristique et «nature » du secteur,
- accompagner l'évolution des pratiques agricoles et les transitions nécessaires du fait de la conjoncture climatique et des nouvelles demandes des consommateurs,

Actuellement, sur le territoire de la Communauté de Communes, des projets existent et proposent des actions pouvant répondre pour partie aux enjeux précédemment mentionnés. Ils sont susceptibles d'intégrer de nouvelles propositions d'actions.

On peut citer là :

- le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Albigeois et des Bastides qui a pour but d'impulser et de coordonner les démarches portant sur la relocalisation de l'alimentation. Il a pour objectifs d'organiser de nouvelles relations de proximité : entre producteurs, distributeurs locaux, transformateurs, restauration collective, consommateurs et convives ; d'accompagner techniquement les différents acteurs de la chaîne pour introduire et valoriser les produits locaux ; de mobiliser du foncier pour faciliter l'installation en circuits courts alimentaires (fruits et légumes notamment).
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de la 4C pour lequel une démarche d'animation est en cours pour construire un programme d'actions agricole, qui prendra en compte pour enjeux l'adaptation au changement climatique, la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergies renouvelables et le stockage du carbone.

Autres enjeux pour le secteur agricole, ce sont aussi :

- la revalorisation de l'agriculture et du métier, à la fois pour faire reconnaître toutes ses fonctions (citées plus haut) et aussi pour attirer des jeunes dans le métier et développer l'emploi agricole,
- la prise en compte de la pluri-activité des ménages agricoles, dans la mesure où le conjoint travaille le plus souvent hors de l'exploitation.

Ces enjeux, bien que non spécifiques au territoire de la 4C, seront à intégrer dans la réflexion à venir au niveau du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, l'agriculture étant une des principales composantes économiques de ce territoire rural, à côté du tourisme.

Marie-Line Cazenave (CA81)

2. Synthèse des enjeux agricoles par rapport au PLU

Cf. Cartes 10a et 10b – Synthèse des enjeux agricoles

La carte 10a présente une synthèse des différents enjeux agricoles présents sur le territoire de la 4C, décomposés selon trois niveaux (Cf. figure 40).

NIVEAUX D'ENJEUX	NATURE DES ENJEUX
ENJEUX FORTS	<p>Préservation des surfaces agricoles situées sur des sols à forte potentialité agronomique.</p> <p>Préservation des surfaces irrigables.</p> <p>Préservation des surfaces dédiées aux cultures à plus haute valeur ajoutée (partiellement ou en totalité) :</p> <ul style="list-style-type: none">▲ en vigne,▲ en culture spécialisée : verger, maraîchage... <p>Préservation des surfaces en Agriculture Biologique.</p> <p>Préservation des surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage.</p> <p>Préservation d'une zone tampon de 100 mètres autour des bâtiments d'exploitation agricole ainsi que des projets de construction de nouveaux bâtiments.</p> <p>Préservation des équipements dédiés à l'irrigation : station de pompage et canalisations d'irrigation enterrées.</p>
ENJEUX MOYENS	Préservation des surfaces en terres labourables (totalité de l'îlot en céréales et/ou oléoprotéagineux).
ENJEUX FAIBLES	Préservation des autres surfaces agricoles enquêtées.

Figure 40 : Descriptif des enjeux agricoles

Les enjeux agricoles sont donc élevés sur une grande partie du territoire, que ce soit à proximité des sites, répartis sur l'ensemble de l'Albigeois, comme des surfaces agricoles. **2/3 des surfaces agricoles** présentent ainsi des **niveaux d'enjeux forts**.

Elles sont dispersées sur les 3 secteurs identifiés du territoire :

- **dans la partie centrale**, sur les plaines alluvionnaires de l'Aveyron et du Cérou, où les potentialités agronomiques des sols, globalement moyennes à bonnes, sont parfois localement améliorées par l'irrigation. On retrouve également la vigne au sud de cette zone ;
- **à l'est** du territoire où se concentre une grande partie des exploitations agricoles tournées vers l'élevage. Il s'agit donc de surfaces essentielles aux exploitations pour l'épandage de leurs effluents d'élevage mais aussi cultivées en céréales (pour l'alimentation des troupeaux) et pour certaines irrigables ;
- **à l'ouest** du territoire où se trouve des exploitations agricoles tournées vers l'élevage plus extensif pour lequel il est aussi nécessaire d'avoir des surfaces pour l'épandage de leurs effluents d'élevage.

Au sein de ces espaces, des enjeux de différentes natures se croisent, et il est nécessaire de les prendre en compte dans les réflexions liées à l'élaboration du PLU-I. La carte détaillée (Cf. Carte 10b) vient expliciter chaque enjeu plus précisément. Par ailleurs, au vu du contexte local avec

l'hétérogénéité des structures agricoles, il est difficile d'aller plus loin dans la hiérarchisation des enjeux. Une analyse plus fine devra donc être réalisée à l'échelle infra-communale.

Au vu de la coexistence entre l'agriculture et les autres activités, il sera nécessaire de clarifier la vocation de chaque zone et de prévoir les conditions de maintien et de développement de l'agriculture sur le moyen et long terme.

Ce qui consiste à :

- **éviter le mitage de l'espace agricole**, en limitant la spéculation foncière et l'urbanisation en dehors des espaces déjà urbanisés ;
- **garantir les distances réglementaires ou préconisées** – lorsque cela est réalisable – **entre maisons d'habitations de tiers ou zones urbaines et bâtiments agricoles existants ou en projet**. Ceci permet de laisser aux exploitations agricoles la possibilité de se développer, et ainsi d'anticiper sur la coexistence entre activité agricole et développement de l'urbanisation ;
- **préserver la vocation agricole des espaces à haut potentiel pour l'agriculture** tels que les surfaces irrigables, les surfaces utilisées pour des cultures à forte valeur ajoutée (vigne, vergers, maraîchage...), les parcelles bien structurées (géométrie, taille...), et/ou celles regroupées autour des sites agricoles ;
- **protéger l'ensemble des zones d'épandage d'effluents d'élevage** qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'activité d'élevage, notamment les plans d'épandage déposés en Préfecture. En effet, l'implantation d'une habitation de tiers "fragilise" 3 ha de surface agricole épandable (*la construction d'habitations de tiers oblige l'éleveur à se tenir à distance - ex : 100 m - pour épandre ses effluents d'élevage*) ;
- **éloigner les futures zones résidentielles des espaces cultivés** pour limiter les **problématiques liées aux traitements phytosanitaires** des cultures ;
- **concilier les différents usages de la route et prévoir des aménagements compatibles avec le passage des engins agricoles.**

CONCLUSION

L'agriculture sur la Communauté de communes du Cordais et du Causse, en 2019, regroupe entre 250 et 300 structures qui travaillent près de 11 400 ha de surfaces agricoles en zone rurale et « périurbaine ». La production agricole diversifiée génère une activité économique importante pour le territoire, auxquelles se rajoutent toute l'économie des filières amont et aval.

Les exploitations agricoles ont fortement évolué au cours des dernières décennies, compte tenu de l'évolution générale de ce secteur agricole. La baisse de surface n'a été que de 1 % sur 10 ans mais le plus notable est l'évolution des systèmes de production. On constate une spécialisation des productions, une baisse de l'élevage, une diminution de l'emploi et une augmentation de la pluriactivité et donc fragilisation du secteur favorisée par la conjoncture difficile du secteur.

Dans le cadre du PLU-I, afin de préserver ce secteur d'activité qu'est l'agriculture, il est primordial, d'une part, de raisonner le développement de la Communauté de communes en limitant l'artificialisation des terres et d'autre part de prévoir les conditions de maintien et de développement des exploitations agricoles sur le moyen et long terme.

Les principaux enjeux agricoles, la mise en place d'actions pour l'agriculture à l'échelle territoriale doivent être intégrés dans la réflexion à venir au niveau du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté de communes.

De plus, bien que les démarches de planification ne soient pas soumises à l'application du décret n°2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime, la Chambre d'agriculture souhaite que le principe « Eviter – Réduire - Compenser » du décret soit intégré à la réflexion sur le développement de la 4C et appliqué aux futurs projets découlant des choix d'aménagement :

- **Eviter** de consommer les espaces agricoles,
- **Réduire** les impacts des projets sur l'agriculture,
- Reconnaître et **compenser** le préjudice collectif agricole sur le territoire, causé par les projets eux-mêmes, lorsque les solutions d'évitement et de réduction n'ont pas pu être trouvées.

ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des exploitants et autres gestionnaires ayant contribué à la réalisation de ce diagnostic foncier, rural et agricole

RAISON SOCIALE	COMMUNE DU SIEGE D'EXPLOITATION
ALBACETE PAUL	LIVERS-CAZELLES
ALBENE PASCAL	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
ALBERO THIERRY	PENNE
AMIEL CLAUDETTE	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
ANDRIEU JOELLE	VINDRAC-ALAYRAC
AUREL ALAIN	SAINT-MICHEL-DE-VAX
BALSSA ALAIN	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
BARASC MICHEL	RIOLS
BARASC-GAILLARD MICHEL	SOUEL
BESSAC BENOIT	SEGUR
BESSOU JEAN-LUC	VINDRAC-ALAYRAC
BLANC CLAUDE	MOUZIEYS-PANENS
BOURDONCLE ALEXIS	MILHARS
BOURDONCLE JEAN-YVES	MARNAVES
BOUYSSOU ELIETTE	LABASTIDE-DE-LEVIS
BRINGUIER ANNIE	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
BUREL-ANDRE BASTIEN	VINDRAC-ALAYRAC
CADILHAC JEAN-MARC	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
CALMELS DAVID	SAINT-MARCEL-CAMPES
CARBONNEL ERIC	SAINT-MICHEL-DE-VAX
CAVALIE FABIENNE	TANUS
CAYRE JEAN-CHRISTOPHE	LAGUEPIE
CHAMBERT SANDRINE	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
CHAPLOT MARTINE	PENNE
CHEVALIER ERIC	VINDRAC-ALAYRAC
CHEVALIER VERONIQUE	VINDRAC-ALAYRAC

RAISON SOCIALE	COMMUNE DU SIEGE D'EXPLOITATION
COUGOULE DENISE	LABARTHE-BLEYS
COURONNE FRANÇOIS	LABARTHE-BLEYS
COURSIERES JOSEPH	PENNE
DEFFORE SEBASTIEN	MARNAVES
DELPECH FABIEN	MOUZIEYS-PANENS
DION STEPHANE	BOURNAZEL
EARL ASTOUL AND CO	MILHARS
EARL BOURNAZEL	BOURNAZEL
EARL CAMPAGNAC	VINDRAC-ALAYRAC
EARL CATHALA	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
EARL DE LIVERS	LIVERS-CAZELLES
EARL DE PANENS	MOUZIEYS-PANENS
EARL DE ROUL	SAINT-MARCEL-CAMPES
EARL DE ST VERGONDIN	PENNE
EARL DES TAILLADES	LACAPELLE-SEGALAR
EARL DONNADIEU THIERRY	MOUZIEYS-PANENS
EARL DU GRES	FRAUSSEILLES
EARL DU MAS DE LA BONNETIE	LIVERS-CAZELLES
EARL DU PECH DE SALLES	SAINT ANTONIN NOBLE VAL
EARL FAVAREL	SOUEL
EARL GANTIE	LIVERS-CAZELLES
EARL GENIEYS	SEGUR
EARL LA MAUREILLE	NOAILLES
EARL LAS MOTTES	CORDES-SUR-CIEL
EARL PRAT JULIEN	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
ECHE ALEXANDRE	SOUEL
FLOTTES ALAIN	VINDRAC-ALAYRAC
FRAYSSE ANNIE	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
FREGEYRES MARIE-PASCALE	RIOLS
GAEC AL POUXET	VAOUR
GAEC COSTES G.C.	MONTIRAT

RAISON SOCIALE	COMMUNE DU SIEGE D'EXPLOITATION
GAEC CROUZET	LAPARROQUIAL
GAEC DE BELIS	MOUZIEYS-PANENS
GAEC DE BERAL	PENNE
GAEC DE LA NARBONNIE	SAINT-MARCEL-CAMPES
GAEC DE PREVENDIES	CORDES-SUR-CIEL
GAEC DE REBELY	AUTY
GAEC DE RIVET	TONNAC
GAEC DE SERENE	VAOUR
GAEC DES AMIS	VAOUR
GAEC DES BOURGUETS	VINDRAC-ALAYRAC
GAEC GAYRARD	SAINT-MARCEL-CAMPES
GAEC JULIA	SAINT-MARCEL-CAMPES
GAEC LA COMBE DE BETTY	LAPARROQUIAL
GAEC LA FERME DU BOUYSET	PENNE
GAEC LES VERGERS DE PENNE	PENNE
GAEC THOURON	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
GAEC VALLON D'ANDIGNAC	VINDRAC-ALAYRAC
GAEC VIALA DE LA VERGNOLE	TREBAN
GIPPA GERARD	CESTAYROLS
GIRON JEAN-JACQUES	PENNE
GOUDOFFRE MAX	LAPARROQUIAL
GOUDOFFRE MICHEL	LAPARROQUIAL
GRECOURT MARIE-LINE	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
GRELIN MARION	VAOUR
GROC DENIS	SEGUR
ICHARD BRIGITTE	BOURNAZEL
LACOMBE SERGE	PENNE
LAURENS ALAIN	CABANNES
LAVANCHY PIERRE	SOUEL
LEGOUET PASCAL	CORDES-SUR-CIEL
LINON ANNETTE	PENNE

RAISON SOCIALE	COMMUNE DU SIEGE D'EXPLOITATION
MAFFRE JACQUES	SAINT-MICHEL-DE-VAX
MAFFRE JEAN-PIERRE	PENNE
MALENGREAUX NATHALIE	LAPARROUQUIAL
MARRE THERESE	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
MARTEAU LUDOVIC	SAINT-MARCEL-CAMPES
MARTY GUILHEM	LAPARROUQUIAL
MARTY JEAN-PAUL	LAPARROUQUIAL
MATHIEU LOIČ	MARNAVES
MONTELS PATRICK	AMARENS
PELOUX FLORENCE	VINDRAC-ALAYRAC
PLANTADE FRANÇOISE	PENNE
PRADAL JULIEN	BOURNAZEL
RAYNAUD PIERRE	VILLENEUVE-SUR-VERE
REY CHRISTOPHE	SOUEL
REY CLAUDE	VAOUR
REY FRANCIS	CABANNES
RIGAUD PIERRE	LIVERS-CAZELLES
ROOCKS JEAN-DAVID	ROUSSAYROLLES
ROUCAN JEAN-BAPTISTE	LACAPELLE-SEGALAR
ROUZIES DAVID	LAPARROUQUIAL
SARDO YVONNE	CORDES-SUR-CIEL
SARL LE JARDIN DES BASTIDES	MILHARS
SCEA BARRIA	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
SCEA CALVET	RIOLS
SCEA FIAGRI	LACAPELLE-SEGALAR
SCEA GAYRARD	LACAPELLE-SEGALAR
SCEA LA CHANADE	SOUEL
SCEV BRUNO MONTELS	SOUEL
SIGAL PATRICK	ALBI
SOLIGNAC JOSIANE	SAINT-MARCEL-CAMPES
SORIN FRANCK	PENNE

RAISON SOCIALE	COMMUNE DU SIEGE D'EXPLOITATION
THOUY DOMINIQUE	LIVERS-CAZELLES
TRANIER GISELE	SAINT-MARCEL-CAMPES
TRESSOLS SEBASTIEN	CABANNES
VAURS LAURENT	ROUSSAYROLLES
VIAELLES FRANÇOIS	RIOLS
VIDAL DANIEL	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
VIDAL DIDIER	PENNE
VIDAL MICHEL	PENNE
VIGUIER ALAIN	SAINT-CHRISTOPHE
VIGUIER JEAN-LUC	MOUZIEYS-PANENS
WALAS JOCELYNE	MONTRICOUX
WEISTROFFER MAGALI	SAINT-MARCEL-CAMPES

ANNEXE 2

Description des caractéristiques agronomiques des Unités Cartographiques de Sols (UCS) de la Communauté de communes du Cordais et du Causse

La communauté de communes du cordais et du causse se situe à cheval entre le Bassin Aquitain et le Piémont du Massif Central.

1. Le Bassin Aquitain :

✧ **Les sols des basses plaines d'alluvions récentes non calcaires des vallées de l'Agout, du Dadou, de l'Aveyron, du Cérou, du Thoré (UCS 7)**

Ce sont des sols souvent acides, parfois calcaires, à textures dominantes limoneuses en surface, parfois argileuses ou graveleuses, parfois mal drainés naturellement. Ces sols sont brunifiés, parfois lessivés. Les **potentialités de ces sols sont le plus souvent bonnes**. Elle varie cependant en fonction de la profondeur d'apparition de la grave (de 0 à plus de 100 cm).

Ces sols sont souvent faciles à travailler. Ils ont souvent une tendance à la battance et à se reprendre en masse (perte de structure). Les **risques d'érosion sont le plus souvent faibles**, vu les pentes. L'érosion devra cependant être surveillée vu la tendance à la battance.

Ils sont souvent profonds à assez profonds, avec une bonne à assez bonne tenue à la sécheresse (sauf si ils sont graveleux). **Avec l'irrigation, leur potentialité devient très élevée.**

Les excès d'eau en hiver sont nuls à modérés, parfois élevés. Les besoins en drainage sont plus faibles que pour les sols des terrasses sur alluvions anciennes. Le drainage améliore leurs potentialités s'ils souffrent d'un excès d'eau. Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement la potentialité de ces sols. Les sols plus caillouteux sur graves sont propices à **la vigne de qualité**, de type AOC (pour l'aire d'appellation Gaillac).

✧ **Les sols des basses plaines d'alluvions récentes à dominante calcaire (Tescou, Vère ..., et leurs affluents) (UCS 16)**

Ce sont des sols souvent argileux, calcaires, parfois calciques (neutres ou faiblement calcaires), profonds, parfois mal drainés naturellement. On peut parfois trouver quelques galets siliceux en surface. Ces sols sont issus des alluvions-colluvions. Les alluvions ont été déposées par la rivière. Les colluvions proviennent des versants de chaque côté de la vallée. Ce sont des sols bruns calcaires ou bruns calciques. Ils sont parfois légèrement lessivés.

Ils sont profonds, avec une bonne tenue à la sécheresse. **Leurs potentialités sont le plus souvent très bonnes**. Avec l'irrigation, leur potentialité devient très élevée. **Les risques d'érosion de ces sols sont nuls à quasi nuls**, vu les pentes faibles et leurs teneurs élevées en argile.

Les excès d'eau en hiver sont souvent nuls à modérés. L'hydromorphie peut apparaître en profondeur, plus rarement en surface. Les besoins en drainage sont relativement faibles. Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement la potentialité de ces sols.

✧ **Les sols des coteaux molassiques moyennement accidentés (avec sables calcaires et marnes dominants) : sols calcaires dominants (UCS 36).**

Ce sont des sols argileux, souvent calcaires, parfois calciques, souvent moyennement profonds, bien drainés naturellement. Leurs **potentialités sont souvent moyennes** en raison de la pente et de leur réserve en eau moyenne. Avec l'irrigation, la potentialité de ces sols devient élevée. Les sols sont souvent très calcaires, ce qui ralentit l'activité biologique, bloque une partie du phosphore, du fer (chlorose) et de plusieurs autres oligoéléments. Les risques d'érosion par le travail du sol sont importants sur les pentes, notamment l'érosion aratoire par la charrue (la terre travaillée descend). Les risques d'érosion par l'eau sont modérés à élevés selon les pentes et la qualité biologique des sols.

Sur les bas de pente et le long des petites vallées, les sols sont profonds et de bonnes potentialités. Sur les versants à pentes moyennes, les sols sont hétérogènes, en majorité moyennement profonds, et de potentialités moyennes. Sur les hauts de coteaux, le haut des parcelles et sur les versants à pentes fortes, les sols sont le plus souvent superficiels et de faibles potentialités : les « ronds blancs » dominant. Lorsque des barres calcaires affleurent et arment le relief, les sols sont superficiels et caillouteux.

Les versants exposés au sud ou sud-est sont souvent les plus pentus avec des sols plus superficiels. Les versants exposés au nord ou nord-ouest ont souvent des pentes plus faibles, et les sols y sont plus hydromorphes. C'est la dissymétrie des versants.

✧ **Les sols des coteaux molassiques sur substrats hétérogènes : coteaux moyennement accidentés sur molasse et argiles à graviers (UCS 53)**

Ce sont des sols très hétérogènes, sur substrats variés (molasse, grès calcaires, marnes, graves, argiles graveleuses acides, bancs calcaires parfois), souvent argileux, calcaires ou acides, parfois hydromorphes, situés sur des coteaux souvent pentus. Vu les pentes souvent élevées, le risque d'érosion hydrique est important. **Les potentialités sont faibles à moyennes**, suite notamment aux pentes fortes éventuelles, à l'hétérogénéité des sols et à leur hydromorphie éventuelle.

Sur des petits plateaux résiduels situés en haut des coteaux, on peut trouver quelques sols lessivés limoneux très battants, superficiels et hydromorphes. Ce sont des sols pauvres qui peuvent être valorisés par le drainage et l'irrigation. Sur les versants à pentes faibles et/ou exposés au nord, se trouvent surtout des sols limono-argileux ou argilo-limoneux, parfois caillouteux, acides, hydromorphes, souvent moyennement profonds, parfois calcaires, de potentialités moyennes. Sur les versants plus pentus, souvent exposés au sud, les sols sont souvent argilo-calcaires, moyennement profonds, parfois superficiels, de potentialités moyennes, reposants en profondeur sur la molasse calcaire. Au pied des versants et le long des petits ruisseaux secondaires, les sols sont profonds, souvent argilo-calcaires, parfois hydromorphes, de bonnes potentialités si ils sont drainés naturellement ou par drainage par anthropique.

✧ **Les sols des plateaux sur calcaires tendres du Tertiaire avec présence souvent importante de sols superficiels (UCS 62)**

La roche-mère est constituée de calcaires tendres. Mais l'on peut aussi trouver des couches de marnes, de molasses sableuses calcaires, de cailloutis et des poudingues. Ce sont des sols limono-argileux à argileux, calcaires, souvent caillouteux et superficiels.

Sur les plateaux sur calcaires tendres, ce sont souvent des sols caillouteux superficiels calcaires (rendzines) ou des sols bruns calcaires moyennement profonds. Ils sont assez faciles à travailler, bien structurés, portants. Leur réserve en eau est faible à moyenne : ils souffrent rapidement de la sécheresse. Ceci **limite fortement leurs potentialités**. Avec l'irrigation, leurs potentialités deviennent élevées. Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium. Mais les excès de calcaire peuvent bloquer certains éléments minéraux comme le phosphore, le fer (risques de chloroses ferriques), le manganèse, le bore.

Sur les bas de pente, les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevée. Leurs potentialités agronomiques sont plus élevées, de moyennes à bonnes. Ils peuvent être peu calcaires, ou calciques, voire légèrement acides.

✧ **Les sols des plateaux sur calcaires tendres du Tertiaire (UCS 64)**

La roche-mère est constituée de calcaires tendres. Mais l'on peut aussi trouver des couches de marnes, de molasses sableuses calcaires, de cailloutis et des poudingues. Ce sont des sols limono-argileux à argileux, calcaires, souvent caillouteux et superficiels sur les calcaires.

Sur les plateaux sur calcaires tendres, les sols sont souvent caillouteux superficiels calcaires (rendzine) ou des sols bruns calcaires moyennement profonds. Ils sont assez faciles à travailler, bien structurés, portants. Leur réserve en eau est faible à moyenne : ils souffrent rapidement de la sécheresse. **Ceci limite fortement leurs potentialités. Avec l'irrigation, leurs potentialités deviennent élevées**. Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium. Mais les excès de calcaire peuvent bloquer certains éléments minéraux comme le phosphore, le fer (risques de chloroses ferriques), le manganèse, le bore. Sur les bas de pente, les sols sont plus profonds et moins

caillouteux. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevée. Leurs potentialités agronomiques sont plus élevées, de moyennes à bonnes. Ils peuvent être peu calcaires, ou calciques, voire légèrement acides.

✧ **Les sols des plateaux sur calcaire tendre du Tertiaire avec présence de sols bruns calciques dominants (UCS 65)**

La roche-mère est constituée de calcaires tendres. Mais l'on peut aussi trouver des couches de marnes, de molasses sableuses calcaires, de cailloutis et des poudingues. Ce sont des sols limono-argileux à argileux, souvent calciques, parfois calcaires, parfois caillouteux et superficiels.

Sur ces plateaux sur calcaires tendres, les sols sont plus profonds et moins calcaires que sur les autres plateaux calcaires érodés. Ils présentent moins de sols caillouteux superficiels calcaires (rendzine) ou de sols bruns calcaires moyennement profonds. Ils sont assez faciles à travailler, bien structurés, portants. Leur réserve en eau est moyenne à bonne : ils souffrent moins rapidement de la sécheresse que sur les plateaux calcaires plus érodés. **Avec l'irrigation, leurs potentialités deviennent encore plus élevées.**

Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium. Les excès de calcaire éventuels peuvent bloquer certains éléments minéraux comme le phosphore, le fer (risques de chloroses ferriques), le manganèse, le bore.

Sur les bas de pente, les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevée. **Leurs potentialités agronomiques sont plus élevées**, de moyennes à bonnes. Ils peuvent être peu calcaires, ou calciques, voire légèrement acides.

✧ **Les sols des plateaux résiduels, buttes témoins et bordures des plateaux sur calcaires tendres du Tertiaire (UCS 66)**

La roche-mère est constituée de calcaires tendres. Mais l'on peut aussi trouver des couches de marnes, de molasses sableuses calcaires, de cailloutis et des poudingues qui affleurent sur les versants. Les pentes sont souvent fortes, sauf au fond des vallons. Ce sont essentiellement des sols caillouteux et superficiels, argileux, calcaires, sur les calcaires.

Sur le sommet des plateaux résiduels, sur les buttes témoins, sur les versants des plateaux, les sols sont très érodés. Ils sont le plus souvent caillouteux superficiels calcaires (rendzines blanches). Parfois le calcaire affleure, ou se trouve à très faible profondeur (lithosols). Les fortes pentes rendent plus difficile la mise en culture de ces sols. Ils souffrent rapidement de la sécheresse. **Ces contraintes limitent fortement leurs potentialités agronomiques.** Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium. Mais les excès de calcaire ont tendance à bloquer certains éléments minéraux comme le phosphore, le fer (risques de chloroses ferriques), le manganèse, le bore.

Sur les quelques pentes faibles au pied des plateaux (bas de pente et fond des vallons), les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevée. Leurs potentialités agronomiques sont plus élevées, de moyenne à bonne. Ils peuvent être calcaires, ou calciques.

✧ **Les sols sur argiles rouges calcaires (UCS 70)**

Ce sont des coteaux de molasses rouges faiblement calcaires, avec présence de buttes armées de bancs calcaires. Au sommet des buttes calcaires et dans certains vallons, des dépôts d'argiles à graviers (acides) affleurent.

Sur les coteaux, ce sont des sols argileux, bruns rouges en surface, faiblement calcaires ou calciques, souvent moyennement profonds, bien drainés naturellement. Sur les petits plateaux ou sur les barres calcaires, les sols sont le plus souvent caillouteux calcaires superficiels. Lorsque les argiles à graviers affleurent, ce sont des sols argilo-caillouteux superficiels. Les **potentialités sont en général moyennes**. Elles sont faibles sur les pentes fortes et au sommet des petites buttes témoins. Elles sont souvent élevées en bas des pentes.

Sur les pentes faibles et les bas de pente, les sols sont plus profonds. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevée. **Leur potentialité agronomique est plus élevée**, de moyenne à bonne. Sur les versants à pentes moyennes, les sols sont hétérogènes, en majorité moyennement profonds, et de potentialités moyennes. Sur les hauts de coteaux, sur le haut des buttes calcaires et sur les fréquents versants à pentes fortes, les sols sont le plus souvent superficiels, parfois caillouteux et de faibles potentialités.

Avec l'irrigation, les potentialités de ces sols augmentent fortement.

⤴ **Les sols sur argiles rouges, calcaires ou acides, parfois graveleuses, non hydromorphes du Bassin Aquitain ou du piémont du Massif Central (UCS 71)**

Ce sont des coteaux de molasses rouges faiblement calcaires ou acides, avec présence de buttes armées de bancs calcaires. Sur les coteaux, ce sont des sols bruns faiblement calcaires ou calciques ou acides, argileux, bruns rouges en surface, bien drainés naturellement.

Sur les pentes faibles sur argiles rouges acides, on peut trouver des sols lessivés, limoneux en surface, argileux en profondeur, hydromorphes, parfois très caillouteux.

Avec l'irrigation, les potentialités de ces sols augmentent fortement.

⤴ **Les sols caillouteux calcaires sur les conglomérats du Tertiaire du piémont sédimentaire du dôme de la Grésigne (UCS 81)**

Ce sont des sols sur conglomérat calcaire, rouges, argileux ou argilo-caillouteux, calcaires, plus ou moins riches en galets calcaires, de **potentialités faibles à moyennes**. Les sols peu profonds sont bien adaptés à la vigne de qualité.

Sur les zones peu érodées, on trouve quelques sols rouges, lessivés, acides, moins argileux et plus battants en surface.

⤴ **Les sols souvent acides sur limons et argilites issus des conglomérats riches en psammites du piémont sédimentaire du Dôme de la Grésigne. (UCS 82)**

Ce sont des sols argileux rougeâtres acides, parfois calciques, profonds à très profonds situés sur des glacis ou des coteaux. Ils sont très profonds, et parfois hydromorphes, sur les colluvions de bas de pente. Localement, sur les replats, on peut trouver des sols lessivés, acides, plus battants.

⤴ **Les sols de la basse plaine sur les alluvions récentes de l'Aveyron (UCS 210)**

Les **potentialités de ces sols sont le plus souvent bonnes**. Ces sols sont souvent faciles à travailler. Ils ont souvent une tendance à la battance et à se reprendre en masse (perte de structure). Ils sont souvent profonds à assez profonds, avec une bonne à assez bonne tenue à la sécheresse. Les excès d'eau en hiver sont souvent nuls à modérés. Les besoins en drainage sont donc plus faibles que pour les sols des terrasses sur alluvions anciennes (UCS 4 et 5). Avec l'irrigation, leur potentialité devient très élevée.

Les sols plus caillouteux sur graves sont propices à la vigne de qualité, de type AOC. Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement la potentialité de ces sols.

⤴ **Les sols des terrasses et glacis d'alluvions anciennes des vallées de l'Agout, du Dadou, de l'Aveyron, du Cérou, du Thoré, du Sor, de la Vère (UCS 211, 212, 213)**

Ce sont des sols lessivés, à dominante limoneuse en surface, argileuses en profondeur, localement graveleux, acides, le plus souvent mal drainés naturellement.

Ces sols sont faciles à travailler. Ils ont une tendance très élevée à la battance et à se reprendre en masse rapidement (perte de structure). Ils ont souvent des contraintes fortes de réserve en eau (sensibilité à la sécheresse) et d'excès d'eau en hiver ce qui leur confie souvent de faibles potentialités agronomiques naturelle en général. **Avec le drainage et l'irrigation, leur potentialité devient très élevée.**

Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement leur potentialité. Sur les pentes faibles à moyennes, les risques de ruissellement et d'érosion peuvent être importants pour ces sols souvent lessivés, limoneux et battants. Sur la basse terrasse plane (UCS 211), les sols lessivés profonds sont plus nombreux que sur les terrasses supérieures. Leurs potentialités sont ainsi meilleures. La moyenne terrasse (UCS 212) et la haute terrasse (UCS 213) sont plus disséquées par l'érosion. Les sols sont plus érodés, de potentialités plus faibles : ce sont souvent des sols lessivés plus superficiels et/ou plus graveleux. Avec les pentes plus marquées, les risques d'érosion sont plus élevés que sur la basse terrasse.

2. La bordure Sud-Ouest du Massif Central :

✧ **Les sols limoneux ou argileux sur psammites et pélites rouges du Permien (rougiers) (UCS 84)**

La roche-mère, de couleur rouge lie de vin, est constituée de pélites et grès, associés parfois à quelques schistes et psammites. Ces pélites sont des roches très friables et facilement érodables. Les sols sont souvent de texture légère, sablo-limoneuse à limoneuse, plus ou moins caillouteux, sensibles à l'érosion. La roche-mère est souvent faiblement calcaire. Les sols sont plutôt acides, peu ou pas hydromorphes, de profondeurs hétérogènes, souvent peu profonds.

Ils sont faciles à travailler. Leurs **potentialités sont hétérogènes** en fonction de la profondeur des sols. Les sols peu profonds dominent.

✧ **Les sols sur les grès du Trias, avec des pentes faibles sur le Dôme de la Grésigne, et des pentes fortes dans les vallées (UCS 86)**

Les grès du Trias sont ici une formation géologique de transition entre les terrains primaires du Massif Central (schistes et grès rouges des rougiers, ...) et les calcaires secondaires du Jurassiques (Causse du Quercy, ...). Ce sont des matériaux très hétérogènes (grès grossiers, grès à graviers, argiles rougeâtres calcaires, dolomies), souvent carbonatés. Les sols sont situés sur des collines ou en bordure des plateaux.

Ce sont souvent des sols sablo-graveleux, peu profonds, modérément acides, bien drainés, à **faibles potentialités**. Ils sont parfois plus profonds, lessivés, modérément hydromorphes en profondeur, avec des potentialités agricoles meilleures. Ces sols sont **très sensibles à l'érosion**.

✧ **Les sols fersiallitiques peu épais couverts de végétations naturelles, passant parfois aux Rendosols et Lithosols, des causses sur pentes faibles sur calcaires durs karstifiés, des régions du Quercy et du Castrais (UCS 91)**

Les roches sont des calcaires plus métamorphisés, plus durs, plus compacts que les calcaires tendres du plateau cordais. Elles datent du Secondaire sur le Quercy, et du Tertiaire sur le Castrais. Ces sols sont situés sur des plateaux calcaires karstiques.

Les sols sont souvent superficiels, caillouteux, calcaires. Leurs **potentialités sont ainsi très faibles** et ils sont souvent peu valorisables par l'agriculture.

✧ **Les sols fersiallitiques profonds des causses avec de nombreuses dolines, sur pentes faibles, sur calcaires durs karstifiés du Quercy ou du Castrais (UCS 92)**

Les roches sont des calcaires plus métamorphisés, plus durs, plus compacts que les calcaires tendres du plateau cordais. Elles datent du Secondaire sur le Quercy, et du Tertiaire sur le Castrais. Ces sols sont situés sur des plateaux calcaires karstiques. Les sols sont plus profonds dans les dolines, et donc plus fertiles.

En dehors des dolines, les sols sont souvent superficiels, caillouteux, calcaires. Leurs **potentialités sont alors très faibles** et ils sont souvent peu valorisables par l'agriculture.

✧ **Les sols des plateaux très découpés et des versants sur pentes fortes des bordures des plateaux sur calcaires durs du Quercy et du Castrais (UCS 93)**

Les roches sont des calcaires plus métamorphisés, plus durs, plus compacts que les calcaires tendres du plateau cordais. Elles datent du Secondaire sur le Quercy, et du Tertiaire sur le Castrais. Ces sols sont situés sur des plateaux calcaires karstiques.

Les sols sont souvent superficiels, caillouteux, calcaires. Leurs **potentialités sont ainsi très faibles** et ils sont souvent peu valorisables par l'agriculture. Sur les éboulis caillouteux (grèzes) situé à la base des versants à pentes fortes des bordures des plateaux calcaires, on trouve des sols rouges fersiallitiques caillouteux profonds, mais de faibles potentialités.

✧ **Les sols des versants sur calcaires dolomitiques gris impurs de la région de Puycelci (UCS 94)**

Les roches sont des calcaires plus métamorphisés, plus durs, plus compacts que les calcaires tendres du plateau cordais. Elles datent du Secondaire sur le Quercy.

✧ **Les sols des versants à pentes faibles, moyennes et fortes, issus de schistes carton gris avec débris de calcaire, du Toarcien (UCS 96)**

✧ **Les sols issus des marnes jaunes (gris à jaunâtre) du Secondaire (UCS 98)**

✧ **Les sols des coteaux et plateaux sur argiles à graviers (UCS 101, 102, 103, 104)**

Les argiles à graviers sont des roches acides, argileuses, souvent graveleuses, imperméables. Les sols issues de ces roches sont limoneux à limono-argileux en surface, et argileux en profondeur, parfois graveleux, acides, souvent hydromorphes, de profondeurs hétérogènes.

Ils sont faciles à travailler, mais usants pour les outils lorsqu'ils sont riches en cailloux siliceux. **Leurs potentialités varient en fonction de la profondeur des sols.** Un drainage est souvent utile pour permettre une bonne productivité des cultures. Leur texture souvent limoneuse et leur acidité les rendent sensibles à l'érosion.

Les sols des plateaux conservés sur argiles à graviers (UCS 101). Les pentes sont faibles à très faibles. Les sols sont souvent profonds (80 à 120 cm environ), moyennement hydromorphes. Ils ont une **bonne potentialité**, sont faciles à travailler, et sont moins sensibles à l'érosion.

Les sols des plateaux disséqués, des bordures de plateaux et des collines sur argiles à graviers (UCS 102, 103, 104). Les pentes sont plus marquées que sur les plateaux bien conservés. Les sols sont souvent moyennement profonds à superficiels (réserve en eau moyenne à faible), souvent caillouteux, hétérogènes (limoneux, ou caillouteux, ou argileux), plus ou moins hydromorphes, parfois difficiles à travailler à cause de la pente, et très sensibles à l'érosion. **Les potentialités des sols sont souvent moyennes à faibles.**

✧ **Les sols des plateaux conservés sur les formations schisteuses ou assimilées (micaschistes, quartzites, grès métamorphiques, ...) du piémont (UCS 111)**

Les roches-mères sont acides, constituées de schistes, micaschistes, mais aussi de grès gris, de gneiss, de quartzites, de tufs volcaniques ou rhyolithiques, de conglomérats ...

Ce sont des sols limoneux, parfois très caillouteux, acides, parfois hydromorphes. Sur ces plateaux bien conservés ou peu disséqués, à pentes faibles, les sols sont souvent profonds (plus de 80 à 100 cm). Ils ont une **bonne potentialité**, et sont faciles à travailler. En bordure des plateaux, les sols sont plus caillouteux et plus superficiels. Un drainage est parfois utile.

La roche-mère schisteuse est parfois très altérée (notamment sur les micaschistes). Les plantes à racines pivotantes (luzerne, chêne, ...) peuvent alors explorer le sol sur de grandes profondeurs.

Leur texture limoneuse les rend sensibles à l'érosion. Ils sont cependant peu touchés par l'érosion car les pentes sont faibles, et les sols sont souvent bien pourvus en matière organique.

✧ **Les sols des vallées encaissées dans les schistes, micaschistes et calcschistes, à pentes fortes (zone de piémont), (UCS 119)**

Les roches mères sont acides ou calcaires, constituées principalement de schistes, micaschistes, et calcschistes. L'apparition de la roche calcschiste est furtive. Elle apparaît ponctuellement par quelques blocs rocheux calcaires parmi des schistes. Localement, son apparition peut être massive.

Ce sont des sols limoneux, souvent très superficiels et caillouteux, acides. L'horizon d'altération de la roche-mère (horizon C) peut être épais, donnant alors des sols profonds.

Les potentialités agronomiques sont **limitées** par la profondeur des sols, leur charge en cailloux, les pentes et les risques d'érosion. Ils sont le plus souvent occupés par la forêt ou par des prairies permanentes. Leur texture limoneuse et les pentes fortes les rendent très sensibles à l'érosion.

Leurs potentialités varient selon la profondeur des sols, qui peut être élevée localement. Localement, les schistes et calcschistes ont été altérés (horizon C) sur de grandes profondeurs suite notamment à des pédogenèses du Tertiaire. Ces schistes et calcschistes altérés sont tendres, et peuvent être pénétrés par les racines et par des galeries de vers de terre. Les sols ont alors une réserve en eau et des potentialités élevées à très élevées.

La luzerne se plaît bien dans ces sols souvent bien pourvus en calcium, et parfois faiblement carbonatés naturellement.

Les petites vallées sont le plus souvent très étroites, avec des dépôts alluviaux et colluviaux, souvent occupés par la prairie permanente ou la forêt. Les sols y sont limoneux à sableux, localement hydromorphes. Ils ont de bonnes potentialités, mais leur extension est réduite, et ils sont parfois inondables.

✧ **Les sols des versants des vallées encaissées à pentes moyennes à fortes dans les granites ou les gneiss du piémont (UCS 120)**

Ce sont des sols limono-sableux, souvent très superficiels et caillouteux, acides. L'horizon d'altération de la roche-mère (horizon C) est localement épais, donnant alors des sols profonds.

Les potentialités agronomiques sont limitées par la profondeur des sols, leur charge en cailloux, les pentes et les risques d'érosion. Ils sont le plus souvent occupés par la forêt ou par des prairies permanentes. Leur texture limono-sableuse et les pentes fortes les rendent très sensibles à l'érosion.

Les petites vallées sont le plus souvent très étroites, avec des dépôts alluviaux et colluviaux, souvent occupés par la prairie permanente ou la forêt. Les sols y sont limoneux à sableux, localement hydromorphes. Ils ont de **bonnes potentialités**, mais leur extension est réduite, et ils sont parfois inondables.

✧ **Les sols des plateaux sur les roches métamorphiques ou cristallines non calcaires (gneiss et parfois granite) du piémont (UCS 310)**

Ces sols sont très proches des sols sur schistes. On se référera à ces unités (UCS 111) pour en connaître leurs principales caractéristiques. Ils sont en moyenne plus sableux que sur schistes. Ce sont des sols à texture dominante limono-sableuse, souvent caillouteux, acides, parfois hydromorphes, de profondeurs hétérogènes.

3. Divers

✧ **Cours d'eau (UCS -4)**

Source bibliographique :

Delaunois A., Revel J.-C., 2012 – Carte des sols IGCS (Inventaire Gestion et Cartographie des Sols) du Tarn. Chambre d'Agriculture du Tarn, MIDIVAL, une carte au 1/250 000^{ème}, une carte au 1/100 000^{ème}, une base de données sémantiques sous DoneSol.